

# AR FALZ

NOUVELLE SERIE

N° 37

1ER TRIMESTRE 1982



国をうばわれ  
ことばをうばわれ  
最後と命をうばわれ  
朝鮮の犠牲者よ  
僕はこの数をかぞえることが  
出来ぬ。

## SOMMAIRE

1982: ANNEE DU CHANGEMENT?

ET MAINTENANT ...  
NOUVELLES DU FRONT

ENSEIGNER LE BRETON A  
RENNES

LA MINORITE CULTURELLE  
COREENNE AU JAPON

## désirez-vous :

- apprendre le breton ?

### SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Ecrire à : SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"  
A. DESHAYES, 15 Bd de Bretagne, 29000 KEMPER

- suivre un stage de langue et culture bretonnes ?

Tous les ans SESSION D'ETUDES BRETONNES organisée par  
les « Instituteurs et professeurs laïques bretons »

- militer pour le respect des droits culturels  
du peuple breton ? Alors lisez "AR FALZ"...

ABONNEMENT A LA REVUE AR FALZ : 50 F pour 4 N°.

### Adhérez au Mouvement AR FALZ!

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales

{ l'abonnement à la revue: 50 F  
la cotisation annuelle: 50 F = 100 F

Redaction - Administration

AR FALZ  
1, plassenn ar Marc'hallac'h  
29210 MONTRouLES/MORLAIX  
C.C.P. 430-20 H Rennes



## ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

ur gelaouenn e brezhoneg penn da benn

**PLANEDENN**

o tont er maes peder gwech ar bloaz

komanant boutin : 60 Lur (ewid 4 niverenn 64 pajenn)

komanant-skoazell : 80 Lur hag ouzhpenn.

kass an arc'hant da : PLANEDENN, 1, plassenn ar Marc'hallac'h  
29210 MONTRouLES

CE NUMERO N° 37 : 15 F

Directeur de la publication : Ph. AUDINET

LES ARTICLES PUBLIES DANS  
"AR FALZ" N'ENGAGENT QUE LA RES-  
PONSABILITE DE LEURS AUTEURS .

Imprimerie Contemporaine 7 Quai André Rhuy 44200 NANTES

## EDITORIAL



1982 ANNEE DU CHANGEMENT ?

BAYONNE 5 FEVRIER 1982 : une centaine de parents d'élèves et d'enseignants de SEASKA (écoles maternelles en basques) occupent pacifiquement les locaux de l'Inspection du Travail et de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, devant l'absence de réponse du Ministre à plusieurs lettres et après l'annulation d'un rendez-vous avec le Directeur des Ecoles. Dans la nuit, intervention des CRS qui font brutalement évacuer les locaux. (source : journal HERRIZ HERRI - St Palais - 11/2/82)

PARIS 20 FEVRIER : réunion regroupant l'Association des étudiants pour l'enseignement du breton en région parisienne, des parents d'élèves, un représentant des étudiants de Celtique de Rennes, et un représentant du Ministère.

Ce dernier annonce clairement la couleur " Vous n'aurez pas de CAPES langue bretonne "

PARIS 23/24 FEVRIER : manifestation des étudiants de Celtique de Rennes soutenu par des membres des deux UNEF. Une quarantaine d'étudiants pénètrent dans le hall d'entrée rue de Sèvres. Ils l'occupent durant 6 heures, période durant laquelle le ministère fut pavoisé aux couleurs bretonnes, la façade arborant le slogan "CAPES BREZHONEG"...

Le lendemain matin, mini-manifestation aux abords de l'Elysée (jour du Conseil des Ministres) - ce qui permit de se rendre compte que les bretonnants, lorsque qu'il travaillent dans la police, n'en oublient pas leur langue pour autant ! ...

Le résultat de ces deux actions s'est limité au dépôt d'un dossier dans les services concernés. Tout ceci dans une atmosphère assez détendue, style après 10 mai.

"Votre dossier sera étudié" ... "Nous ne manquerons pas d'en faire part ..." Il faut le dire, à bien des niveaux, en ce qui concerne nos langues, le ton a changé ; il est au dialogue, à la concertation; cependant plus que des déclarations d'intention, il serait urgent que nous assistions à des actes ...

Quoi que l'avenir nous réserve à ce sujet, il importe, il me semble, que nous restions vigilants. Il faut qu'enfin le droit à la différence soit reconnu dans les faits. Quand on voit deux jeunes bretons

REDACTED

(dont l'un est le neveu de notre camarade Jos Corbel) se voir refuser - devant un tribunal dont la persistance après le 10 mai pose d'ailleurs question ... - le droit de s'exprimer en breton, quand on se voit signifier le refus d'un CAPES, par exemple, on est en droit d'appeler à la vigilance.

D'autant plus que sur le terrain de la lutte, il semble que nous ne soyons plus toujours aussi offensifs ... Par exemple, combien d'entre nous vont s'associer à la campagne de SKOL AN EMSAV à l'occasion du recensement ?

Mais c'est surtout de la revue AR FALZ que je voudrais parler ici. Dans la nébuleuse du mouvement culturel breton dont nous faisons plus ou moins partie, il importe que nous nous définissions, et surtout que nous nous fassions entendre ... Or, à part nos réalisations pédagogiques, combien connaissons vraiment nos objectifs et nos idées, même dans le milieu enseignant ?

Et pourtant, n'avons-nous pas déclaré un jour, avec certes quelque témérité, que nous étions destinés à devenir "l'organisation culturelle des travailleurs bretons" ?

Nous avons notre place, pourtant, à la lisière du mouvement ouvrier et du mouvement culturel breton. Cette place est unique. Et il importe d'être moins timides, il me semble, notamment dans le domaine des idées ; et aussi de continuer à nous démarquer du mouvement breton traditionnel et de ses idées reçues. Nous avons des positions originales sur le breton, sur la culture en Bretagne, sur le gallo peut-être (j'entends des murmures ...) et nous avons dans nos collections d'AR FALZ une somme d'articles théoriques de qualité - que presque personne n'a lus (même au sein d'AR FALZ peut-être ?...), même dans le milieu "emsav" où nous évoluons, de gré ou de force...

Il faut donc que nous reprenions dans notre revue la tradition des articles critiques ; il nous appartient d'explicitier, de passer au crible de l'esprit critique la production du mouvement culturel. Nous avons fait, avec notre conception de l'histoire, de la langue bretonne, un certain nombre de pas vers le "peuple" (selon l'expression consacrée). Je crois qu'il nous reste encore du chemin à faire, et surtout à faire faire à ceux de l'emsav qui ne sacrifient pas la réalité aux visions mythiques de l'histoire.

La revue AR FALZ devrait/doit (rayer la mention inutile) être un lieu d'ouverture aux autres cultures, un lieu de critique de nous-mêmes et du mouvement breton, un atelier de réflexion sur notre rapport à la culture populaire. Mais pour cela, la rédaction a besoin de la contribution de tous.

Cela suppose :

- 1) Que je dispose d'articles sur les sujets les plus variés
- 2) Que les lecteurs fassent part de leurs critiques, et que l'on commence à réfléchir aux possibilités de plus grande diffusion de nos idées (pas nécessairement dans l'emsav)

4 A vos plumes, donc, camarades et amis lecteurs !

P.AUDINET

## ET MAINTENANT ...

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'espoir grandit de voir enfin aboutir les revendications concernant la reconnaissance des langues et cultures minoritaires et les différentes revues, bretonnes ou non, arrivées cet été au siège d'AR Falz, s'interrogent sur ce que nous réserve l'avenir.

Bien souvent à la "une", le projet de loi couramment appelé "Loi Le Penec-Laurissergues". Déposée le 1er avril 1981, cette 10ème proposition de loi relative à la place des langues et cultures régionales de France dans l'enseignement, dans l'éducation permanente, dans les activités culturelles de jeunesse et de loisirs, dans les émissions de la radio et de la télévision et dans la vie publique, est issue d'un Parti Socialiste encore dans l'opposition. On comprendrait mal que les propositions attrayantes contenues dans ce projet ne deviennent pas réalités (encore plus attrayantes) maintenant que le P.S. est au pouvoir.

Il était (peut-être) trop tôt d'attendre de grands changements dans l'enseignement du breton à la rentrée de septembre et la principale "conquête" (oui, oui !) est à mettre au crédit du Supérieur. Dans la revue "Bremañ" (niv.8) Per Denez explique : " D'an 22 a viz Gouere ez eo deut Ch.Josselin, gantañ pevar c'hannad all, da ziskleriañ er skinwel e oa bet roet da Skol-Veur Breizh-Uhel, Roazon, gant an Ao. Savary, an aotre da reiñ ul lisañs hag ur vestroniezh brezhoneg ha keltieg. Deut oa an trec'h ganomp ! Deut an trec'h ... ya ... met n'eo ket hep ur stourmadeg kalet ..."

... Gwashañ 'zo, pa oamp o stourm ken kalet, ez eus bet en em gavet tud e Breizh evit sevel a-enep deomp, a-enep d'al lisañs. Tud o tond en-dro gant randonerezh drouk ha sot ministred Giscard. Ar re vrayañ tout eo bet re F.E.N. 29 pe da nebeutañ an hini a oa gantañ paper-lizher F.E.N. 29 ..."

Rennes a eu sa licence de breton et de celtique, Brest sa licence anglo-celtique. Per Denez conclut : "...aesoc'h e vo gounezet an traoù pa vo un emglev start etre studierien, kelennerien ha stourmerien evit ar yezh. Etre an holl ..."

L'été c'est aussi la saison des fêtes ... et des discours. Intervenant au XIème festival interceltique des cornemuses, Jean-Yves Le Drian, député-maire de Lorient, déclarait (Le Rappel du Morbihan n°1541 du 13-8-81) : "... L'application de la loi sur la décentralisation permettra aussi d'affirmer la volonté du gouvernement de donner aux langues et cultures ethniques françaises toute la place qui leur revient ... Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées et tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture. C'est dans cet esprit que des pionniers tels kendalc'h, Folig Monjarret, Micheau Vernez, War 'l Leur, tels les animateurs de

DIWAN, ont su combattre afin que la langue bretonne soit enseignée aux enfants dans les écoles et que notre patrimoine culturel soit transmis dans son intégralité. C'est un combat qui fut difficile, qui commence à porter ses premiers fruits, mais qu'il importe de poursuivre sans relâche."

Les députés bretons seront-ils entendus à Paris

...?

#### COTE OFFICIEL

Militant du mouvement culturel et politique occitan, Henri GIORDAN a été chargé d'une mission concernant les problèmes des cultures et langues minoritaires par le Ministre de la Culture. De passage à Douarnenez lors du festival des minorités nationales, il a répondu aux questions du "Canard de Nantes à Brest" (n°112 du 11 au 18 sept.81) : "... Ce que nous voulons, c'est créer les conditions de justice vis-à-vis de la langue et de la culture bretonne de façon à ce qu'un libre exercice de la créativité puisse se faire ... Donner toutes ses chances à l'expression culturelle, partant de la différence linguistique et de civilisation qui y est attachée, ça ne veut pas dire avoir une politique d'imposition ou d'obligation culturelle .

Il ne faudrait pas que l'on fasse l'erreur inverse de celle qui a été faite par la culture française dominante. Ca veut dire qu'on donnera toutes ses chances au Breton de s'exprimer en breton et de créer une culture en breton ... Et puis ce sera aux gens de jouer, de s'exprimer, et on verra bien si le breton doit vivre ou s'il doit mourir. Personnellement, je pense que l'histoire récente, depuis les années 60, montre que au lieu de mourir, les langues régionales sont en train de renaître. Mais il faudra encore que cette preuve de vie soit apportée, que tous les jours, elles se renouvellent, elles soient capables d'invention ...

Ce que je peux vous dire, c'est que les promesses qui ont été faites par le Président de la République pendant la campagne électorale sur les questions régionales seront tenues ... "

M.Alain SAVARY, Ministre de l'Education Nationale, affirmait, au cours d'un colloque à MONTAUBAN (Le Télégramme du 23-10-81) : "...la culture et la personnalité régionales, releguées, voire étouffées dans le passé, doivent reprendre ouvertement place dans un environnement familial dont l'école doit apprendre à reconnaître les richesses..." Il a appelé les éducateurs à développer toutes initiatives au niveau local, "...ces initiatives devant faire l'objet, au cours de la présente année, d'observations et de réflexions nourrissant, au plan national, la préparation de dispositifs généraux plus adaptés à l'ambitieux projet de redonner aux cultures régionales toute leur place, non pas dans la seule attention du passé mais dans une vision d'avenir..."

Les actes suivront-ils les paroles ? L'année 82/83 ne sera-t-elle pas encore une année de perdue ?

Armand KERAVEL, président de DEFENSE ET PROMOTION DES LANGUES DE FRANCE (D.P.L.F.) a rencontré M.CHERAMY, Conseiller pour l'Education auprès du Président de la République et, à l'Assemblée Nationale, la commission "Education" du Parti Socialiste.

Il espère (Canard de Nantes à Brest n°118 du 23 au 30 oct. 81) que ces entretiens hâteront la mise en route de mesures concrètes et conclut : "...un espoir est apparu pour les défenseurs de nos langues de France."

Alors ? Verra-t-on, enfin, se mettre en place les structures et les moyens d'enseigner le breton et la civilisation bretonne (histoire, géographie, arts ...) de la maternelle à l'université ?

Verra-t-on, enfin, des stages adéquats pour les enseignants, des maîtres itinérants, si nécessaire, des conseillers pédagogiques suffisamment nombreux, des horaires convenables, une radio et une télévision au service de cet enseignement ...?

Les fruits tiendront-ils les promesses des fleurs?

On propose aussi (de plus en plus) des classes, des écoles expérimentales bilingues. Pour moi, elles existent (comme au Pays Basque, en Corse, en Catalogne, en Occitanie ...), ce sont les écoles DIWAN. Depuis leur création en 1977, elles se sont multipliées (2 classes primaires cette année) et elles sont soutenues par des milliers de personnes.

Elles sont laïques, elles sont gratuites = il est normal qu'elles trouvent place dans un véritable service d'éducation, car elles proposent une démarche originale d'apprentissage et d'utilisation de la langue bretonne.

La municipalité de BREST semble l'avoir compris (convention avec l'école Brestoïse et octroi d'une subvention) et le Télégramme du 28-10-81 titrait : " Un pas de plus pour l'intégration de DIWAN dans l'enseignement public "

Il s'agit d'une Langue et d'une Civilisation, les nôtres : tout doit être mis en place pour leur sauvegarde, dès la prochaine rentrée ... Foin de paroles, passons aux actes!

Michel CADIOU



LE PARTI SOCIALISTE COMMUNIQUE :

B. R. E. I. S.  
(BUREO STUDIA HA KELAOUI  
STROLLADOU SOCIALISTED BREIZ)  
Sekretourva : 26, straed Mar. Foch  
22000 SAINT-BRIEG.

1e 28 Janvier 1982

KELENN AR BREZONEG HA SEVENADUR BREIZ :  
TAOLENN AR REOLENNOU DA VEZA DIVIZET, HERVEZ AR B.R.E.I.S.

Displeget eo bet gant ministr an Deskadurez, Alan SAVARY, e vezo kaset war-raog hiviziken eur politikerezh nevez e-keñver kelenn ar Yezou ha Kulturioù-Rannvro, eur politikerezh termenet gantañ evel unan euz mennadoù brasa e garg. Hag eo bet kemennet da Rektorien zo euz ar broiou dezo o yez o-unan, kinnig ar reolennoù pe divizou kenta a vefe red o embann e-sell beza lakeet da dalvoud adal digor ar skolioù evid ar bloaveziad 1982-1983.

Gand-se, e-neus savet BUREO STUDIA HA KELAOUI STROLLADOU SOCIALISTED BREIZ (ar "B.R.E.I.S.", e galleg) eur roll, eun daolenn euz ar reolennoù pouezusa a garfe Kevrennoù Breiz ar P.S. e vefent divizet da helloud beza implijet diwar ar bloaz-skol a zeu.

Kaset eo bet an daolenn-ze gant eun notenn-ginnig da Alan SAVARY, e miz kerzu tremenet gant Charles JOSSELINE, Penn-Rener ar "B.R.E.I.S.", ha gant Marie JACQ, Kannadez Bro-Vontroulez, en ano Kannaded Breiz er Parlamant.

E penn kenta roll-reolennoù ar "B.R.E.I.S.", e houlenner ma vefe krouet e-diabarz ministrerezh an Deskadurez eur zervij-ren a-zivoud Kelenn Yezou Bro-Hall, o kenoberia gant eur zervij-dre-vraz diazezet e-kichen ar Henta Ministr ha karget da heulia an oll gudennou o tenna d'ar yezou ha kulturioù-rannvro.

Evid pezh a zell ar skolioù kenta derez (skolioù-bugaligoù ha skolioù kenta), hag evid Breiz, ar hemennadurezioù gortozet a dleo talvezoud da groui, e peb leh er vromañ, eur helenn dired euz ar brezoneg, ha kement-se en oll skolioù ma 'z eus enno skolerien barreg war yez ar vro ha youleg evid rei ar hente-liou, pe neuze gand skoazell itineranted ha kuzulierien bedagogel.

E-barz an oll skolachou ha liseou, e tleo, hervez ar B.R.E.I.S., beza posubl kaoud kentelioù brezoneg, hag evid tizoud ar pal-ze e tle beza krouet postou kelennerien ispisial e kement skol zo euz an Eil Derez.

Divizou all a gaver eveljust, e Notenn ar B.R.E.I.S., diwar-benn stummidigez ar Vistri euz an daou zerez kenta, dre stajou hir awalh ha liesgwech, koulz hag e-barz ar Skolioù-Mistri hag er Skolioù-Meur. E-barz ar re-mañ, al lisañsou war ar Brezoneg, bet krouet eun nebeud mizioù zo gant Alan SAVARY, ez eus bet greet ganto eur hammad brao war-raog hag a dlefe kas bremañ da lakaad amprouennoù a-ratoz-kaer e taolenn ar Sertifikajoù-Gouestoni (CAPES, hag all...).

Red eo, ahendall, e vefe savet Servijou-Levraoueg ha Diellaoua o pouchas danvez d'ar Vistri evid kelenn Yez ha Sevenadur ar Vro.

Ouspenn-ze, e pouez eveljust ar B.R.E.I.S. evid ma vo implijet ar reolennoù nevez da zond kerkoulz e Bro-Naoned, e departamant al Liger-Atlantel, evel er pevar allzdepartamanchou euz or bro.

Adskrivadennoù euz roll pe daolenn deknik ar B.R.E.I.S. a zo bet kaset da Rektorien Roazon ha Naoned, o kemer evelse eur perz resiz en "emguzuliadeg" e-kerz evid sevel ar hinnigou reolennoù da veza roet da vinistr an Deskadurez gand Akademiezoù or Bro.

L'ENSEIGNEMENT DU BRETON ET DE LA CULTURE BRETONNE:  
UNE NOTE-MEMORANDUM DU BREIS.

Alors que Mr Alain SAVARY, Ministre de l'Education Nationale, a confirmé la politique nouvelle qu'il entend suivre en matière d'enseignement des langues et cultures de France, le Président du B.R.E.I.S., Charles JOSSELINE, et la responsable des parlementaires socialistes bretons, Marie JACQ, ont soumis au Ministre, une note technique sur les mesures à mettre en place en ce domaine en vue de la rentrée de Septembre 1982.

Cette note-mémorandum demande tout d'abord la constitution au ministère de l'Education Nationale d'une Direction de l'enseignement des langues et cultures de France en liaison avec un service spécialisé fonctionnant près du Premier Ministre, chargé de suivre l'ensemble de la question des cultures régionales.

Pour ce qui est des domaines scolaire et universitaire, et pour la Bretagne, les dispositions attendues sont comprises comme devant développer l'enseignement facultatif du breton et des cultures bretonne et galloise au niveau des enseignements élémentaire et préélémentaire, et cela partout où des maîtres compétents et volontaires sont sur place ou grâce à un service d'itinérants et de conseillers-animateurs pédagogiques. Le même enseignement doit être rendu possible dans tous les collèges et les lycées de toute nature.

D'autres mesures sont demandées pour la formation des maîtres, par des stages suffisamment longs ou répétés, de même que dans les Ecoles Normales et les Universités. Dans celles-ci, les licences de breton créées par Mr SAVARY ont constitué un grand pas en avant qui devrait logiquement être accompagné d'une autre décision instituant des épreuves spéciales au niveau des Certificats d'Aptitude (CAPES, etc.).

Avec la création de services de documentation en matière d'études régionales, le B.R.E.I.S. insiste tout naturellement sur l'application des mesures en Loire-Atlantique comme dans les quatre départements de l'actuelle région administrative.

Des copies de la note technique du B.R.E.I.S. ont été communiquées aux Recteurs de Rennes et de Nantes afin d'apporter une contribution concrète aux consultations engagées en vue des propositions à faire au Ministre au niveau de nos Académies bretonnes.

KEVREDIGEZH " AN DISTRO " (Kemenadenn)

Ur gevredigezh nevez -Lesenn 1901- a zo o paouez bezañ krouet dindan renerezh Per Denes, kelenner e Skol Veur Roazon ha Fañch Morvannoù, kelenner e Skol Veur Brest.

Ar gevredigezh-mañ a fell dezi stourm ewid ma tistrofe d'o bro ar gelennerien yaouank paket ganto arnodennoù ar "CAPES" pe an "Agrégation" ha kaset da gelenn pell diouzh Breizh. Stourm a raio "AN DISTRO" ewid ma vije dalc'het kont eus c'hoantoù ar gelennerien yaouank o deus goulennet distreiñ da Vreizh ha kelenn brezhoneg e skolioù eil derez hor bro.

Betek-hen e rankont chom war-dro eizh pe zek vloaz en harlu - e norzh pe e reter Bro C'hall, da lavaroud eo 800 pe 1000 kms eus o familh, o mignoned, o bro.

"AN DISTRO" a gennig da bep kannad breizhad ha d'ar c'hevredigezhioù sewnadurel skrivañ da vinistr an deskadurezh c'hall, da vinistr ar sewnadur ha d'an Aotrou Deferre e karg eus an digreisennañ ewid ma ehanfe an doare direizh-se da envel kelennerien, hag a zo un doare da gastiz, dre an harlu, ar re a zo deut a-benn da dremen arnodennoù diaes.

" AN DISTRO "  
2, straed Constant Lancien  
29270 KARAEZ

Yves DOLLO  
Député des Côtes-du-Nord  
Conseiller Régional  
Maire-Adjoint de Saint-Brieuc LANGUES ET CULTURES REGIONALES

Intervention d'Yves DOLLO à l'ASSEMBLEE NATIONALE LE 10 NOVEMBRE 1981

François MITTERRAND affirmait à Lorient le 14 Mars dernier : "C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa langue et sa culture. Nous proclamons le droit à la différence. Il est indigne de la France qu'elle persiste dans cette persécution honteuse, qu'elle soit le dernier pays d'Europe à refuser à ses composants les droits culturels élémentaires reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées. Il est indigne qu'elle ne respecte pas la parole donnée.

Le temps est venu de dire qu'il appartiendra aux régions de décider de l'importance qu'elles donneront à leurs valeurs culturelles réelles spécifiques.

Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle".

Vous-même, Monsieur Le Ministre, avez déclaré à Montauban, il y a deux semaines : "La démarche à entreprendre... part de la reconnaissance entière de la personnalité des régions. Tout ce qui a été relégué, voire étouffé de leur passé, de leur culture, de leur langue, doit reprendre ouvertement place dans un environnement familial dont l'école doit apprendre à reconnaître les richesses.

Voilà bien dans la ligne des engagements du Président de la République une déclaration qui redonne de l'espoir dans nos régions. Cet espoir il vous appartient de le concrétiser par des mesures significatives car dans notre pays les droits des régions possédant une langue et une culture originales -droits définis dans une série d'actes internationaux- ne sont toujours pas respectés -le chemin est long du combat militant dans un pays marqué par tant d'années de centralisme et de méfiance confuse ou avouée envers le simple droit à la différence, comme si la protection et le développement des cultures régionales n'étaient pas une source de vitalité, de richesse et finalement d'unité dans la diversité librement vécue.

Même dans les régions où comme en Bretagne existe une Charte Culturelle s'étendant à l'enseignement de la langue régionale, les actes n'ont pas jusqu'à présent été au niveau des espoirs. Monsieur Le Ministre, même si l'impatience a commencé à gagner l'Alsace-Moselle, la Bretagne, la Catalogne Nord, la Corse, l'Euskadi Nord, la Flandre et l'Occitanie, il est juste de dire que vous avez posé des actes montrant qu'une nouvelle orientation est prise. Je pense aux habilitations des licences d'études bretonnes et celtiques à Brest et Rennes, à l'enseignement de la langue et de la culture corses dans le premier degré, à la délégation d'itinérants et de conseillers pédagogiques. Il faut aujourd'hui aller plus loin, beaucoup plus loin par la création de postes d'instituteurs itinérants, de conseillers-animateurs pédagogiques, de professeurs de collèges, de lycées, d'écoles normales, pour l'enseignement de chacune de nos langues. Il convient aussi de permettre le fonctionnement de stages de formation pédagogique en nombre et en durée convenable.

Je sais que tous les postes nécessaires ne peuvent être créés immédiatement. Une récente étude de défense et promotion des langues de France en estimait le nombre à un minimum de 1300. Mais il faut que dès cette année deux nouvelles mesures concrètes soient prises.

Qu'en est-il de la suggestion de créer auprès de votre Ministère une cellule d'information sur la question des langues et cultures de France ? Une mesure que compléterait heureusement la mise en place auprès de Monsieur Le Premier Ministre d'un échelon de coordination de l'action dans ce domaine des principaux ministères concernés. Je pense plus particulièrement à l'Education Nationale, à la Culture et à la Communication.

Au moment où, selon vos propres termes vous avez "l'ambitieux projet de redonner aux cultures régionales toute leur place, non pas dans la seule attention du passé mais dans une vision d'avenir", vous pouvez compter sur l'appui de tous ceux qui militent pour que les Français aient le droit d'exprimer, d'affirmer leur identité culturelle. Ne soyez pas étonné de leur impatience, d'affirmer la mesure de tant d'espérances déçues dans le passé. Elle est aussi à la mesure du grand espoir d'aujourd'hui qu'il vous appartient et qu'il nous appartient de concrétiser.

Réponse de Monsieur Alain SAVARY

"Avant de conclure, j'indique à Mr DOLLO que la naissance d'une réelle politique de culture et de langue régionales est l'une des grandes ambitions de mon ministère. Elle est conditionnée non seulement par les moyens que vous avez évoqués, comme les instituteurs itinérants, mais aussi au préalable par l'approfondissement de sa définition.

C'est pourquoi, après la première étape de Montauban, nous allons poursuivre notre réflexion à différents niveaux. Ainsi pourrions-nous proposer l'an prochain, après concertation, un ensemble d'objectifs et de moyens qui permettra aux régions qui le souhaitent de rendre vie à une culture et à une langue qui sont, je le répète, des éléments enrichissants de la vie nationale et non pas des phénomènes dont on doit se délier sous prétexte de je ne sais quelle menace de sécession ou d'indépendance." (Applaudissements sur les bancs des socialistes).



PRIX "PER TREPOS" 1981

Pour la 6ème année consécutive, le Service des Emissions en langue bretonne de FR 3 organisait un concours de textes radiophoniques en breton, sous l'appellation du Prix "Pierre TREPOS".

12 textes avaient été transmis au jury pour l'édition 1981 du concours.

Le jury s'est réuni dans les locaux de FR 3 Brest pour délibérer. Il comprenait : Mr COUBAND, Directeur Régional de FR 3, FaRch BROUDIC, Mari KERMAREG, Rémi DERRIEN, Per-Jakes HELIAS, Charles LE GALL, Roman HUON (revue "Al Liamma") et André MERSER (revue "Brud Nevez").

Le premier prix, d'un montant de 1.200 F a été attribué à My Skauidig, pour une nouvelle intitulée : "Arabad leñva va breur", "il ne faut pas pleurer mon frère". C'est l'histoire d'une amie entre un breton et un travailleur immigré d'origine africaine, qui se trouvent confrontés ensemble au problème du chômage et du racisme dans une grande ville ...

Le second prix a été attribué à Goulc'hen Kervella, pour une nouvelle intitulée "O taliañ e Mein ar Gontell". C'est l'histoire d'un jeune couple de géomètres du pays pagan que la dernière guerre vient séparer ...

En outre, le jury a décidé, pour la première fois, de décerner quatre mentions spéciales à des textes dont le thème et l'écriture ont été jugés remarquables :

- Marcel Klerg, de Buhulien-Lannion, pour un conte de Noël : "Kloareg Ruementon" ("le clerc de Ruementon") ;
- Maryvonne Berthou, de St-Evarzec, pour une nouvelle : "va c'h'aloniq" ("mon petit cœur") ;
- Jean-Claude Miossec, de Plouescat, pour un conte pour enfants : "enezenn ar pevar c'houlz-aazer" ("l'île des quatre saisons") ;
- Jean-Claude Miossec et Paul Grijol, de Plouescat, pour un récit : "Marv hep glac'har" ("décédé sans regret").

#### MOTION DES PROFESSEURS DE BRETON

Les professeurs enseignant le breton en collège réunis au stage de Quimper des 6, 7, 8, et 9 Janvier 1982, déplorent qu'aucune amélioration n'ait été apportée à l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes en dépit des prescriptions et promesses officielles. Cette année encore, il n'est dispensé aucun cours de langue ni de civilisation bretonnes dans plusieurs collèges du Finistère.

Les professeurs demandent que le breton soit considéré comme une matière à part entière et à promouvoir, et qu'en conséquence des postes soient effectivement créés dans les collèges dès maintenant, que la mise en place et le maintien de cet enseignement ne soient pas liés à l'arbitraire des chefs d'établissements, de l'administration ni aux mutations de personnel. La licence d'enseignement du breton ayant été octroyée, il serait incompréhensible que les postes d'enseignants nécessaires ne soient pas créés.

C'est seulement à cette condition qu'on commencera à réparer les préjudices causés à la langue et la culture bretonnes.

Galwet eo bet ar gelennerien war ar brezhoneg e skolaioù Penn ar Bed da zont da Kemper ewid ur staj a bewar dewezh (6,7,8, ha 9 a vis Genver 1982). En desped d'ar c'homzoù braw a zo bet distaget, n'eo ket bet gwellaet stad ar brezhoneg er skolioù eil derezh ; n'eus ket bet roet tamm sikour ouzhpenn ewid kelenn yezh ha sewenadur ar vro ; gwassoc'h c'hoazh, ne vez kentel vrezhoneg ebet e meur a skolañ e Penn ar Bed.

Goulenñ groñs a ra ar gelennerien bodet e Kemper ma vefe lakaet ar brezhoneg war memes renk hag an danvezhoù all, ma vefe krouet postoù er skolaioù hep gortos ; n'eo ket dleet d'ar brezhoneg bezañ bep bloaz etre daou, hervez bolontez vad ar renerien. Savet ez-eus bet diplomaù war ar brezhoneg (aotregzh, mestrionizh), med pegelid e vo ret gortos betek e vo añwet tud da gelenn ar yezh ? N'eo ket awalc'h liwaf paper ha distagañ komzoù flour ; red e vefe lakaad an traou da vont war-raok ar c'hentañ ar gwellañ.

Ha n'eo nemet e-gis-se e vezo kroget da zigoll ar brezhoneg ha sewenadur Breizh eus an droug a zo bet gwaeret dezo.

Tous les professeurs participants.  
Oll gelennerien an emvod-labour.

#### TUD HA BRO, Sociétés bretonnes, N° 7 - Changer de monde.

Cette excellente revue dirigée par Fañch ELEGOET, vient de publier son 7<sup>e</sup> numéro, après l'homme et la mer (1), les paysans parlent (2), paysannes du Léon (3-4), Sociétés paysannes et dépayssannisation (6), ce numéro s'intitule Changer de monde, et décrit, en trois articles, les formidables mutations qui ont affecté la société rurale bretonne au cours de ce siècle, et qui ont opéré la plus vaste rupture qu'ait jamais connue l'histoire de Bretagne.

Le premier témoignage est d'Angela DUVAL, qui évoque la société rurale trégorroise de sa jeunesse. L'entretien suivant (celui d'un paysan léonard), permet d'observer les ruptures en chaîne qui ont fait passer brutalement le système de poly-culture-élevage de l'après-guerre à la nouvelle économie rurale d'aujourd'hui. Enfin, l'étude d'une commune du Morbihan (Limerzel), met en évidence les changements survenus dans l'influence de catholicisme sur les mentalités individuelles et collectives en l'espace de 80 ans.

Analyser la Bretagne d'hier pour mieux comprendre la Bretagne d'aujourd'hui, telle est la tâche que F. ELEGOET continue à mener à bien dans TUD HA BRO.

TUD HA BRO, B.P. 25 29232 PLOUGUERNEAU.

#### ENSEIGNEMENT DU BRETON :

Le tribunal administratif rend son verdict dans l'affaire du lycée de Morlaix :  
LE PROVISEUR, L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, LE MINISTRE (ceux de 1979) DESAVOUES.

On se souvient (voir AR FALZ n° 31) que les syndicats du lycée de Morlaix avaient, le 9 Novembre 1979, porté plainte devant le Tribunal Administratif : l'imprévoyance et la désinvolture du Proviseur étaient telles que seulement 28 élèves de Seconde sur 86 volontaires pouvaient suivre un enseignement de breton. Voici de larges extraits du verdict rendu le 31 Décembre 1981 par le Tribunal administratif de Rennes. Puissent tous les chefs d'établissement en retenir la leçon !

Le tribunal administratif de Rennes,

VU : les requêtes (...)

tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle l'inspecteur d'académie du Finistère a rejeté la demande qui lui avait été présentée le 9 Novembre 1979 en vue de la révision de l'emploi du temps de l'enseignement de breton arrêté, au titre de l'année scolaire 1979-1980, pour les classes de seconde du lycée Tristan Corbière à Morlaix, par le proviseur de cet établissement,

par les moyens que cette décision a été prise en violation des textes relatifs à l'enseignement des langues régionales, et notamment de la loi du 11 Juillet 1975, de la circulaire n° 76-123 du 29 Mars 1976 et de la charte culturelle de Bretagne ; qu'en effet l'enseignement de breton n'est pas dispensé à tous les élèves de seconde qui le désirent ; que l'administration du lycée a sous-évalué en début d'année le nombre d'élèves de ce niveau désireux de suivre cet enseignement et a constitué deux groupes représentant au total 18 élèves sur 441 ; qu'une enquête organisée par les syndicats du lycée a cependant révélé que 86 élèves étaient volontaires pour suivre ces cours ; qu'à la suite d'un aménagement apporté à l'emploi du temps de breton par l'administration du lycée du début du mois de Novembre 1979, 28 élèves de seconde étaient inscrits et répartis en trois groupes ; que 58 élèves sont demeurés par contre privés de cet enseignement ; que cette situation résulte d'une erreur de l'administration dans l'évaluation des besoins ; (...)

#### SUR LA LEGALITE DE LA DECISION ATTAQUEE :

Considérant que les requêtes susvisées doivent être regardées comme tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle l'inspecteur d'académie du Finistère a, en gardant le silence pendant quatre mois, rejeté la demande qui lui avait été présentée le 9 Novembre 1979 en vue de la révision de la décision par laquelle le proviseur du lycée Tristan Corbière de Morlaix a, au début de l'année scolaire 1979-1980, effectué la répartition entre les classes de seconde, première et terminale de cet établissement du quota d'heures de breton dont il bénéficiait ; que, contrairement à ce que soutient le Ministre de l'Education Nationale, ces conclusions, qui ne sollicitent pas du tribunal qu'il adresse des injonctions à l'administration, sont recevables ;

Considérant qu'aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-46 du 11 Janvier 1951 : "Dans les lycées et collèges, l'enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux, ainsi que du folklore, de la littérature et des arts populaires locaux, pourra prendre place dans le cadre des activités dirigées" ; qu'en vertu de l'article 10 de cette loi, le breton est reconnu comme langue locale ; que l'article 12 de la loi n° 75-620 du 11 Juillet 1975 dispose que "un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité" ; que le décret n° 70-933 du 5 Octobre 1970 relatif aux modalités d'organisation du baccalauréat prévoit qu'une des épreuves facultatives à cet examen peut porter sur l'un des dialectes locaux reconnus par la

loi du 11 Janvier 1951 ; qu'il résulte de ces dispositions que l'enseignement de breton doit être offert aux élèves du second cycle du second degré des lycées et collèges situés dans la zone d'influence du breton qui désirent bénéficier de cet enseignement facultatif, notamment en vue de se présenter à l'épreuve facultative de breton du baccalauréat ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier qu'au début de l'année scolaire 1979-1980, le proviseur du lycée Tristan Corbière de Morlaix a omis de procéder à un recensement des candidats à l'enseignement facultatif de breton pour les classes de seconde ; qu'en particulier, les dossiers d'orientation remis aux futurs élèves ne comportaient aucune indication relative aux possibilités d'enseignement qu'était susceptible de leur offrir l'établissement en la matière ; qu'en décidant, en l'absence de recensement des besoins, de constituer, sur un total de neuf groupes pour l'ensemble des classes du second degré du second cycle, deux groupes réservés aux élèves des classes de seconde, le proviseur a, eu égard à l'importance des effectifs de ces classes et aux normes d'encadrement fixées par le Ministre de l'Education Nationale, manifestement sous-évalué les besoins ; que cette décision, qui a empêché certains élèves des classes de seconde de bénéficier de l'enseignement facultatif de breton pour lequel ils étaient volontaires, méconnaît, de ce fait, les dispositions précitées relatives à l'enseignement des langues et dialectes locaux ; que, par suite, les requérants sont fondés à demander l'annulation de cette décision en tant qu'elle affecte les élèves de seconde du lycée, en cours facultatif de breton ;

DECIDE :

Article 1er. La décision susvisée du proviseur du lycée Tristan Corbière de Morlaix, et la décision implicite par laquelle l'inspecteur d'académie du Finistère a rejeté le recours formé par les requérants contre cette décision sont annulées en tant qu'elles affectent les élèves de seconde de ce lycée en cours facultatif de breton.

Article 2. Expédition du présent jugement sera notifiée aux requérants et au Ministre de l'Education Nationale.

LETTRE DU 4 DECEMBRE 1981

Objet : Composition du groupe de travail sur les langues et cultures de Bretagne.

Monsieur le Recteur,

Nous avons appris que la première réunion du groupe de travail sur les langues et cultures de Bretagne s'est tenue à Rennes en Novembre dernier ; l'Association AR FALZ, qui représente de nombreux enseignants bretons, s'étonne de n'avoir pas été invitée à en faire partie. Elle demande donc à être associée à la suite des travaux de ce groupe de travail.

Par ailleurs, elle s'élève contre le fait qu'aucune personnalité ni association de Loire-Atlantique -département breton- ne fasse partie de ce groupe de travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à mes sentiments respectueusement dévoués.

Paolig COMBOT,  
Secrétaire Général d'AR FALZ.

A la suite de la parution d'un "Plan de 5 ans pour l'enseignement du breton et la création de 3 000 emplois", une commission du C.A. d'AR FALZ a cru bon de se pencher sur ce document, afin de formuler un certain nombre d'appréciations. Si certaines propositions lui ont semblé intéressantes, elle a dû également formuler quelques critiques.

Parmi celles-ci, notamment, la commission a noté le caractère gratuit de certaines affirmations (elle a en particulier relevé dans le texte d'introduction un certain mépris pour le breton populaire et ceux qui l'emploient ...) et l'aspect peu clair ou inadéquat de certaines propositions de ce plan. Ce "plan quinquennal" étant susceptible, de par sa présentation luxueuse et son sérieux épisodique d'avoir une certaine influence dans certains milieux d'élus et de responsables, il a semblé nécessaire à la commission de formuler les suggestions que l'on lira ci-dessous. On remarquera qu'en ce qui nous concerne, nous nous en sommes tenus aux seuls domaines relevant de notre stricte compétence (le "plan quinquennal" prend en effet englobant tous les domaines concernés par l'utilisation de la langue bretonne - ce qui, pour un document produit par une association de parents d'élèves peut peut-être sembler un peu ambitieux ...).

( P. A. )

QUELQUES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DU C.A. D'AR FALZ  
SUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Niveau national : création d'un secrétariat d'Etat aux langues et cultures régionales, rattaché à l'Education Nationale.

Niveau régional : création d'antennes régionales, rattachées aux rectorats de Rennes et Nantes.

Niveau départemental : - création d'une commission départementale ;  
- création de 2 postes de conseiller pédagogique par département et d'un conseiller technique auprès de chaque inspecteur d'académie.

2. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Premier degré : - formation et nomination d'un instituteur spécialiste de breton dans toutes les écoles de Bretagne ;  
- en attendant, continuité assurée par des maîtres itinérants ;  
- dans l'immédiat, que chaque classe bénéficie d'une demi-heure de breton par jour.

Deuxième degré : - dans tous les lycées et collèges de Bretagne, création d'un poste d'enseignement ;  
- dans d'autres départements (par ex : région parisienne), spécialisation, à la demande, d'un ou de plusieurs collèges et lycées.

3. FORMATION ET QUALIFICATION

- dans l'immédiat, multiplication du nombre des stages ; que la priorité soit donnée aux stages de formation d'enseignants de breton ;

- à plus long terme : création de classes d'application de breton auprès de chaque E.N. ;  
création d'un centre de recherches, sur le modèle de l'I.R.E.M. de mathématiques ;  
dans les E.N., sensibilisation de tous les normaliens à la langue bretonne.

4. ECOLES DIWAN

Intégration sous forme d'écoles-pilotes ; possibilité donnée aux personnes qui y enseignent actuellement de se former.

## FRANCE REGIONS 3

## Mission sur les langues régionales

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée par M. Guy THOMAS, Président de FR 3, je cherche à rassembler le maximum d'informations sur les oeuvres ou les sujets qui pourraient constituer autant de créations radiophoniques ou télévisuelles en langues "régionales", notamment :

- Films, oeuvres théâtrales ou lyriques, etc. ;
- Oeuvres littéraires ou artistiques susceptibles d'être portées à la radio ou à la télévision ;
- Créateurs en activité susceptibles d'y contribuer.

D'autre part, je cherche à réunir :

- L'ensemble des critiques formulées à l'encontre de l'actuel système télévisuel.
- Les propositions et suggestions pour l'avenir (forme, contenu, créneaux horaires, etc.), et pour :
  - . L'information en langue "régionale" à FR 3 ;
  - . L'enseignement - - - ;
  - . la création - - - ;
- Que faudrait-il faire en priorité et très vite ?

Merci pour votre contribution à cette recherche.

Julien COUTOULY

Adresser toute correspondance sous pli personnel à :  
Mr. J. COUTOULY, Cabinet de la Présidence, FR 3,  
116, avenue du Président Kennedy, 75016 - PARIS.

Une NOUVEAUTE pédagogique pour l'étude du BRETON

Un des problèmes majeurs auquel est confronté quiconque apprend le breton, sans le comprendre déjà, en partant de rien, n'est pas tant de le parler avec plus ou moins de facilité, mais de comprendre les bretonnants de toujours, lesquels ne sont en aucune manière des professeurs de langue.

Pour faciliter le passage de ce cap difficile, l'équipe pédagogique d'AR FALZ vient de publier un livret accompagné d'une cassette enregistrée. En quoi consiste cet enregistrement ? En interviews de huit personnes, toutes du Léon, parlant le breton qui est leur langue quotidienne, c'est-à-dire leur dialecte.

Et dans le livre se trouvent, transcrites mot pour mot, toutes les paroles enregistrées, en tout une heure d'écoute.

De plus, tant qu'à proposer du bon breton, on a également cherché à présenter aux étudiants un sujet peu connu : le métier de GORMONIER du Léon, en faisant parler sur ce sujet des professionnels.

Quiconque est intéressé est invité, pour se procurer l'ensemble (cassette et livre : lequel remplit entièrement le numéro 5 de la revue PLANEDENN) à écrire à l'adresse suivante :

AR FALZ, 1 place du Marc'hallac'h 29210 MORLAIX.  
en envoyant par chèque la somme de 40,00 F.

TALBENN SEVENADUREL ARAOKOUR BREIZH  
FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26.09.1981

PRESENTS : Gilles Morin (Amis du Parler Gallo), Yves Jardin (SGEN-CFDT), Yvon Le Guyadec, Nicole Groumellec (SNI-PEGC 56), Joseph Rio (PSU), Paolig Combot et Bernard Colin (AR FALZ), Philippe Cadoret (RTB), Hervé Latimier (UDB), Tangi Louarn (Skol An Emsav).

INVITE : Paul Le Joncour (fédération "GOUREN").

ABSENTS : Parti Socialiste (excusé), SNRT et SFRT-CGT-FR3, SNETP-CGT.

1. SECRETARIAT DU FRONT : Paolig Combot remet son mandat de secrétaire qu'il avait comme délégué d'Ar Falz. Ar Falz ne présente pas d'autre candidat. Skol An Emsav propose Tangi Louarn, nommé secrétaire du Front, personne ne s'y opposant et en l'absence d'autre candidature.

2. LA LUTTE BRETONNE :

Paul LE JONCOUR, vice-président de la Fédération de GOUREN fait l'historique de la lutte bretonne :  
F.A.L.S.A.B. (Fédération de Lutte et Sport Athlétiques Bretons).  
En 1964 : scission et création d'une nouvelle fédération qui s'affilie à la Fédération Française de Lutte.  
Réunification récente, au sein de la Fédération Française de Lutte, mais au sein de laquelle la lutte bretonne n'est pas réellement reconnue, sinon pour le nombre de licenciés qu'elle apporte. La lutte bretonne fait seulement partie du Comité de Bretagne de la F.F.L.  
Le but : être reconnu comme Fédération dirigeante.

Proposition : pourquoi pas au niveau régional ?  
De toute façon, il appartient aux lutteurs bretons d'intervenir directement auprès des parlementaires, de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, de l'Union Nationale des Sports Scolaires à Rennes, du ministère de la Jeunesse et des Sports..., le Front pourra alors appuyer ces démarches.

3. Les Amis du Parler Gallo étant maintenant membre du Front, le GERIB, qui le représentait provisoirement, se retire du Front, son rôle étant achevé.

4. Compte-rendu de la réunion avec les députés POIGNANT, PEUZIAT, BEAUFORT, à Rennes. Conditions très difficiles (temps). On a pris date et convenu de se revoir.

5. Réponse de DEFERRE à notre courrier : nous trouverons la réponse à nos problèmes par la régionalisation.

6. Le Recteur est d'accord de nous recevoir : date à fixer (Le Guyadec).

7. Tract d'information de l'E.P.R. pour promouvoir la langue bretonne dans les écoles. Le SNI 29 s'est opposé à sa diffusion. Le SNI 56 a été très réservé : trop de place faite à la Charte. Il aurait été préférable de faire 2 notices : une pour les élèves et les parents, l'autre pour les enseignants.

8. Recensement : débat sur l'introduction d'une question relative aux langues parlées. Arme à double tranchant compte tenu des données psychologiques. Préférence pour une véritable enquête sociologique.  
Ecrire à l'INSEE pour demander quel sera le questionnaire, s'il comporte des questions relatives aux langues. Se proposer pour collaborer à une telle enquête (projet de lettre : Le Guyadec).

9. Etats généraux de la Culture Bretonne : bilan et proposition. A l'initiative du Conseil Culturel.

10. Décision d'écrire à D.P.L.F. pour une concertation sur les revendications.

11. Skol An Emsav est chargé de trouver quelqu'un pour présenter le F.C.P.B. en Alsace le 18.10.1981 à une réunion d'organisation politique, syndicale et culturelle progressiste.

#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31.10.1981

PRESENTS : PSU (Joseph Rio), Skol An Emsav (Tangi Louarn, Yann Jégou), SGEN-CFDT (Yves Jardin), RTB (Philippe Cadoret, Kristian Hamon), SNRT et SFRT-CGT FR3 (Per Le Flaol), SNI-PEGC 56 (Yvon Le Guyadec, Nicole Groumellec), Amis du Parler Gallo (Gilles Morin), UDB (Hervé Latimier).

INVITES : Fédération des Radios Locales et de Pays (René Richard, Serge Moëlo, et Guy Hervé).

ABSENTS : AR FALZ (excusé) ; SNETP-CGT ; P.S.

#### 1. SECRETARIAT :

- Proposer une maquette de papier à lettre -tirage possible SNI 56.
- Cotisation annuelle à renouveler : 200,00 F par organisation.
- Demande de bilan financier à faire à l'ancien secrétariat.

#### 2. Réponse de MAUROY sur les licences de breton.

- Objectif du Front : les 2 années des DEUG et le CAPES (non revendiqué en tant que tel mais par mesure d'égalité avec les autres langues).

3. Lettre au secrétariat de D.P.L.F. Aucune réponse officielle. Relancer par téléphone. Adresser copie au président (DORANDEU) et aux organisations membres.

4. Rencontre avec Thierry PFISTER (cabinet de Mauroy) le 26.10.1981 à Rennes.

Démarche intéressante. Problème d'un intervenant non invité par le Front (sur la Loire Atlantique), de l'absence du P.S. (encore).

. Refaire le point par un nouveau courrier au Premier Ministre en attendant les réponses promises.

. Demander une entrevue à l'Elysée avec Mr CHERAMY (ancien secrétaire FEN) qui a reçu D.P.L.F.

. Relancer les députés P.S. pour la journée d'étude dont ils avaient accepté le principe (projet de lettre : Hervé Latimier).

. Demande de rencontre avec Louis Le Penec, présenté comme "notre" porte-parole. Notamment problèmes de la télévision numérique et de la recherche fondamentale à garder et appliquer en Bretagne (C.C.E.T.T.)

#### 5. Fédération Bretonne des Radios Locales et de Pays (voir communiqué commun).

Basées sur le terroir. A partir des régions déshéritées. Redonner du dynamisme à des zones rurales en perte de vitesse à partir d'une démarche culturelle.

D'accord pour un cahier de charge et une intégration au service public. Réunion de commission commune le 14 Novembre 1981 à 10 H. à Rostreñen pour élaborer un projet de service public de radio en Bretagne.

Prochaine réunion : même jour l'après-midi.

TALBENN SEVENADUREL ARAOKOUR BREIZH  
FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

COMMUNIQUE du Mercredi 25 Novembre 1981

Une délégation du Front Culturel Progressiste Breton (F.C.P.B.) a rencontré le lundi 23 Novembre à Rennes le Recteur d'Académie pour évoquer la situation de l'enseignement du breton, du gallo et de la culture bretonne.

D'un commun accord, ils ont convenu que ces enseignements ne doivent plus être minorés ni marginalisés.

Forts de leurs revendications antérieures approuvées largement par le nouveau pouvoir, les délégués ont exprimé leur déception au regard des mesures modiques prises cette année : création de seulement trois postes pour l'ensemble de l'Académie.

Le Recteur, dans sa réponse, a souligné que les engagements du Président de la République portaient sur l'ensemble de la législature. Quant à Mr SAVARY, Ministre de l'Education Nationale, celui-ci doit mettre en place une politique globale de promotion des langues et cultures régionales à l'issue d'un examen complet de la situation. A cette fin, un groupe de travail académique doit remettre un rapport fin Janvier prochain.

Les délégués du Front ont souhaité que le mouvement associatif soit associé aux travaux de ce groupe par l'intermédiaire d'une représentation du Conseil Culturel de Bretagne.

Concernant l'évaluation des besoins, loin d'être actuellement pourvus de façon satisfaisante, les délégués ont exprimé leur préférence pour une nouvelle logique fondée sur l'offre généralisée à tous les élèves et à tous les niveaux d'un enseignement de la langue et de la culture bretonnes.

Le Recteur a ouvert de son côté les perspectives suivantes pour un proche avenir.

- un instituteur itinérant par pays et, à terme, par canton.
- un conseiller pédagogique près de chaque Ecole Normale.
- un stage linguistique gallo pour les instituteurs en Avril 1982 en attendant la création de postes de conseillers pédagogiques.
- des moyens différenciés pour remplacer les professeurs donnant tout ou partie de leur enseignement en breton ou en gallo, enseignement qui doit par ailleurs être intégré dans les emplois du temps et dans les horaires des élèves.

Les délégués ayant pris acte des licences récemment créées ont revendiqué la mise en place rapide d'un DEUG assorti des moyens universitaires suffisants, ainsi que la création de concours (CAPES, Agrégation) permettant l'ouverture des postes correspondants.

Le Recteur, en la matière, a souhaité l'harmonisation des politiques des universités bretonnes.

Les délégués du Front ont également exprimé leur souci de voir pris en compte les intérêts des actuels enseignants de la langue bretonne, y compris ceux qui exercent leur activité dans les écoles DIWAN appelées, selon le Recteur, à devenir des écoles-pilotes dans le cas de leur intégration.

Les délégués du Front ont noté avec satisfaction l'ouverture prochaine au public du cours de langue et culture bretonnes dispensé par correspondance.

D'une manière générale ils se sont réjouis du climat ouvert et de l'esprit constructif qui ont présidé à cette rencontre.

\*\*\*\*\*

## ENSEIGNER LE BRETON A RENNES

Enseigner le breton en Haute-Bretagne à des enfants n'ayant pas tous un contact direct, par la famille notamment, avec la langue bretonne dans son milieu naturel, voilà qui pose assurément question.

En effet, si l'on se trouvait dans une région de Basse-Bretagne, la question du type de breton à enseigner ne se poserait pour ainsi dire pas(1). Presque tout le monde (...) s'accorde à dire que la langue enseignée doit permettre aux enfants de comprendre leurs parents et grands-parents et également de se faire comprendre de ceux-ci. A moins que l'on ne suive l'opinion de certaines personnes selon laquelle le breton parlé par les paysans est "pourri de mots français" et qui assure que des "pans entiers de la grammaire s'en vont", en conséquence de quoi il faut promouvoir une nouvelle langue "moderne", débarrassée des mots "parasites" qui l'"infectent" et normalisée selon des méthodes inspirées de certaines théories économiques (2)...

Jusqu'à preuve du contraire, en tant qu'enseignants, occasionnels ou de profession, nous accordons au moins autant d'importance aux aspects relationnels et affectifs du langage qu'à ses aspects normatifs. Nous ajouterons même que les tendances de la linguistique moderne nous porteraient plutôt à minimiser l'importance de la norme au profit de la valeur de message que possède tout énoncé, fût-il "incorrect". Bien entendu, nous exerçons sur nous-mêmes une certaine autorégulation, de façon à ne sombrer ni dans le délire normatif, ni dans un laxisme qui serait parfois préjudiciable à la clarté de la communication.

Ceci dit, il importe de définir quelques directions possibles pour notre travail. Laissant à des personnes plus expérimentées le soin de développer sur le chapitre des relations professeur-élèves et tous les problèmes de dynamique de groupe qui y sont inhérents, nous voudrions mettre ici l'accent sur certaines particularités de la langue bretonne susceptibles de poser problème. Ceci toujours dans la conception définie plus haut = communication avec les locuteurs bretonnants de naissance. Une fois ces problèmes bien spécifiquement évoqués, nous reviendrons à l'objet initial de nos préoccupations actuelles, à savoir "quel breton enseigner à des Rennais ?".

Nous aimerions commencer notre petite étude par une anecdote personnelle. Des parents d'élèves, auxquels nous devons par ailleurs toute notre admiration et notre reconnaissance, tant pour leur esprit pionnier que pour leur action de créateurs d'emplois pour certains étudiants de celtique (3) (donnant ainsi à ceux-ci à la fois la possibilité d'utiliser enfin leurs connaissances et d'avoir un contact éminemment enrichissant avec la population scolaire),

(1) Sauf pour ceux qui préfèrent faire passer la promotion du breton littéraire avant le rétablissement de la "chaîne d'or" ("ar chadenn aour" A. Duval) unissant les générations.

(2) cf. La langue bretonne et la révolution ESB, et les travaux de SADED.

(3) Il convient à ce sujet de mettre un bémol (de taille) cf. un prochain article à ce sujet.

ont émis l'idée que, à leur sens, vu la diversité des dialectes bretons et la diversité d'origine des élèves rennais, il serait sans doute souhaitable d'enseigner aux élèves une prononciation basée sur l'écriture. Autrement dit, "prononcez le breton comme il s'écrit".

Passée la première réaction un peu épidermique, que toute personne un tant soit peu familiarisée avec la linguistique et plus particulièrement la phonétique, comprendra bien aisément, on en vient à prendre le problème à bras-le-corps, et à chercher des solutions qui puissent à la fois calmer les inquiétudes des parents et également éliminer le simplisme de "prononcez comme cela s'écrit".

Disons-le encore une fois, la langue bretonne est une. Par delà les différences de vocabulaire, par delà les différences d'accent, on trouve dans tous les dialectes des éléments communs. Le public est surtout sensible aux différences d'accent ou de vocabulaire. Et l'on citera les innombrables variantes du mot "aujourd'hui" ('chou, hizio, hudu, hiniù, hiric, hirchio, hiriò, hidif, hioù ...) ou bien les différences entre léonard et vannetais par exemple.

Tout le monde n'a ni le loisir ni le goût de lire tout ce qui se publie comme études linguistiques sur le breton. Néanmoins, il ressort de toutes ces études un ensemble de caractères phonétiques et stylistiques (et c'est un domaine nécessairement plutôt du ressort des spécialistes) qui attestent l'unité de la langue bretonne. Et ce sont justement ces caractéristiques communes que l'on peut proposer comme bases du breton devant être enseigné dans les régions non bretonnantes. Il s'agit en fait de redéfinir légèrement (et non pas radicalement, car aussi bien il importe de tenir compte des mesures proposées par les précurseurs) les bases de l'établissement de la "langue unifiée". Langue unifiée qui sera celle enseignée partout où on ne pourra trouver raison à l'étude plus particulière d'un dialecte -ETANT BIEN ENTENDU QUE L'ETUDE D'UN DIALECTE EST UNE ETAPE, MAIS UNE ETAPE NECESSAIRE AVANT L'ACCES A UNE LANGUE PLUS UNIFIEE (ne pas brûler les étapes !)-. A ce sujet, en se basant sur ce qui se passe en Basse-Bretagne, notamment pour certains professionnels (représentants en matériel agricole, chauffeurs de laiteries), il serait souhaitable que l'élaboration d'une "langue standard" se fasse par la dynamique des échanges entre bretonnants de diverses régions au moins autant que par des spéculations théoriques, quelque justifiées que soient ces dernières.

En gros, on peut, je crois, établir des comparaisons entre certaines particularités du breton (1) et celles de la langue anglaise. Sans parler de l'existence d'expressions souvent similaires -parfois par hasard- (cf. pourchass/to purchase ; skrabañ/to scrape ; leun-chouk/chokfull...), ni de l'existence d'une forme progressive dans les deux langues, au niveau de la prosodie et des phénomènes d'accentuation, il y a des ressemblances. En breton, l'accentuation, le rythme, et l'intonation de la phrase sont fondamentaux. On peut d'ailleurs se demander si certains de ceux qui nient l'importance de ces phénomènes ne le font pas par incapacité à condescendre à imiter "l'accent paysan". Sans parler de leurs lacunes en théorie linguistique (ce qui n'est honteux pour personne), lacunes qu'ils tentent d'oblitérer en manifestant tous les symptômes cliniques d'une logorrhée planificatrice et normatrice (laquelle, faute de compétence phonétique, s'exerce frénétiquement dans le domaine lexical - d'où le purisme et la celtomanie au point de vue du vocabulaire...) ; ce manque d'humilité à la fois devant la réalité scientifique et la personne même des locuteurs bretonnants ne laisse pas d'avoir quelquefois des reflets un peu inquiétants et l'on pourrait en craindre les prolongements politiques ... (2)

(1) pour le breton "central" en tout cas (Kernew, Treger)

(2) cf. publications de SADED, Preder, ESB ...

Sans rentrer dans les détails, on peut dire qu'en "breton" (c'est-à-dire l'idée du breton tel que l'étude des dialectes nous amène à nous le représenter),

- 1°) les mots importants du point de vue sens sont très fortement accentués, phénomène bien connu des anglicistes.
- 2°) dans un mot donné, les voyelles non accentuées tendent vers le  $\bar{e}$  ou [ə], autrement dit le 'e muet', phénomène caractéristique également de l'anglais.
- 3°) enfin, (et cette énumération, bien entendu, n'est pas exhaustive) le phénomène des "liaisons" est très important pour la compréhension de la langue. Malheureusement, dans ce domaine, on peut déplorer que même certains grands bretonnants, assurant des cours en Faculté parfois, semblent ignorer tout ou partie de ces phénomènes. Que de fois n'a-t-on pas entendu des "n'eo ket gwir" prononcés précisément "comme cela s'écrit", alors qu'on était en droit d'attendre ou plutôt d'entendre "nekegwir" ou "neokegwir" ou même "nekekwir" !

Le paragraphe 3 ci-dessus montre la stupidité du principe "prononcer comme cela s'écrit" ; ce genre d'idée existe dans d'autres pays, par exemple en Irlande où l'on entend parfois des gens dire aux enseignants d'irlandais "Vous ne pourriez pas un peu simplifier l'irlandais de façon qu'on puisse l'apprendre ?"

Ces phénomènes prosodiques et accentuels que nous avons à peine effleurés nous semblent fondamentaux. Il s'agit des bases mêmes de la langue. Pour aller plus loin, ces phénomènes nous semblent tous liés à l'idée de rythme, de découpage du temps, de découpage de la réalité aussi. Chaque langue est un peu une façon non seulement de conceptualiser le monde, mais également de sentir les rythmes de ce monde. Vouloir que les enfants prononcent "comme cela s'écrit", outre le risque de les couper d'un éventuel environnement bretonnant traditionnel (s'ils ont la chance d'avoir des locuteurs naturels dans leur entourage), cela signifie aussi à notre sens vider la langue bretonne d'une bonne partie de sa substance. Où seraient reléguées les possibilités de jeux de rythme poétique que permettent les accentuations différentes, sans parler de l'intérêt éducatif, et moral même, que présente l'éducation à l'acceptation de la différence chez l'autre, cette différence se manifesterait-elle même seulement au niveau du dialecte utilisé ?

Nous ne rejetons absolument pas l'idée d'une planification (par ex. progression pédagogique, etc...) ou même d'une certaine normalisation. Le problème est simplement de ne pas planifier tout et n'importe quoi, et ensuite de ne pas oublier que la langue que nous voulons enseigner n'est 'peut-être' qu'un outil, mais un outil bien particulier vivant et impliquant tout l'être, et à vouloir trop uniformiser cet outil on risquerait d'aller vers cette uniformisation des esprits que nous combattons justement. Par ailleurs, le caractère varié de la langue bretonne peut éventuellement faire penser que des possibilités existeraient pour les bretonnants habitués, non seulement à utiliser breton et français, mais aussi à passer avec souplesse d'un dialecte à l'autre. Certains peuples habitués dès l'enfance aux difficultés phonétiques ou grammaticales de leur propre langue ont développé une aptitude au polyglottisme qui, dit-on, leur permet d'être tout désignés pour tenir parfois le rôle d'arbitres ou d'intermédiaires dans bien des domaines de la vie internationale.

Nous concluons ici, bien que conscients du fait que ce petit article pose plus de problèmes qu'il ne tente d'en résoudre. A dessein, nous n'avons pas abordé les problèmes d'orthographe et de vocabulaire, qui ont été traités par d'autres avec beaucoup de talent et quelquefois de passion. Il nous semble

de toutes façons qu'il est une exigence dans le domaine qui nous occupe : enseigner une langue qui permette la communication avec les bretonnants de naissance (après parfois un temps plus ou moins long d'adaptation), ceci dans un premier temps. Dans un deuxième temps il s'agit, toujours dans cette exigence de respect des locuteurs naturels, de promouvoir une langue moderne qui, tout en n'étant pas actuellement en usage parmi la population bretonnante, puisse cependant être acceptée par elle car elle y reconnaîtra à certains signes, notamment le rythme de la phrase, l'accentuation, la méthode de formation de vocables nouveaux, la souplesse de la syntaxe (et non la normalisation à outrance des expressions, donc des esprits ...), qu'il s'agit toujours de SA LANGUE, même si on lui a fait subir quelques travaux de ravalement et une cure de jouvence. Voilà la direction dans laquelle nous aimerions travailler, voilà quel breton nous aimerions enseigner. Quant à savoir comment l'enseigner, c'est là l'affaire d'un dialogue avec les pédagogues expérimentés, et cet échange devrait être extrêmement fructueux (1).

- (1) Le prochain numéro de la revue "SKOL VREIZH" (75-76) sera entièrement consacré aux questions de pédagogie ; toute contribution des lecteurs d'"AR FALZ" sera la bienvenue.

Ph. AUDINET  
(Roazon)

TALBENN SEVENADUREL ARAOKOUR BREIZH  
FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

FÉDÉRATION BRETONNE  
DES RADIOS DE PAYS  
Mairie de LANRIVAIN  
22480 ST-NICOLAS-DU-PELEM

COMMUNIQUE COMMUN Du 31 Octobre 1981

Les délégués du Front Culturel Progressiste Breton et ceux de la Fédération Bretonne des Radios Locales et de Pays se sont rencontrés à ROSTREVEN le 31 Octobre 1981. Après débat autour des problèmes posés par une authentique régionalisation des médias, il s'est dégagé un accord autour des thèmes fondamentaux que sont le service public, la gestion démocratique, le pluralisme et l'autonomie en matière financière et de programme.

Ils affirment ensemble le droit et la nécessité pour les Bretons de définir eux-mêmes leur radio et leur télévision.

C'est pourquoi ils condamnent avec la plus grande fermeté le projet de "parachutage" d'une radio de type colonial dans le Finistère ou ailleurs, sur le modèle de Radio-Mayenne. Ils s'opposent tout-autant à la création de radios privées aux objectifs culturels et politiques ambigus ou aux visées commerciales évidentes.

Ils ont fixé une nouvelle réunion très prochaine afin de mieux définir les bases d'une véritable radio de service public régionale, couvrant les cinq départements bretons et s'appuyant sur la structure des pays.

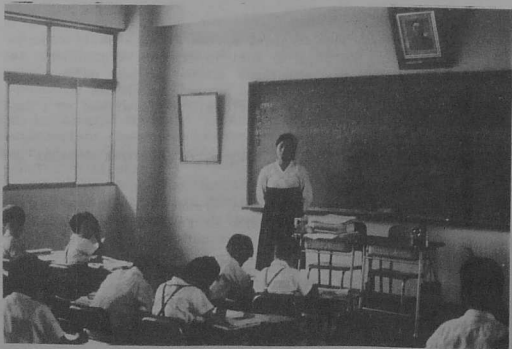
## UN SYSTEME D'AUTO-DEFENSE CULTURELLE EFFICACE. CELUI DE LA MINORITE COREENNE DU JAPON.

L'origine de cette importante colonie de Coréens au Japon remonte en fait à l'annexion par l'Empire Japonais du Royaume de Corée en 1910. C'est à partir de cette date que la Corée fut mise en coupe réglée par les autorités japonaises, et devint une réserve de main d'oeuvre et un grenier à vivres pour le Japon. L'occupation japonaise en Corée fut si dure et si cruelle que lorsque les populations coréennes ne furent pas déportées sciemment vers le Japon, elles traversèrent volontairement la mer pour tenter de trouver soit au Japon, soit ailleurs de meilleures conditions de survie.

Deux dates importantes marquent avant la guerre la présence des Coréens au Japon. La première, c'est le 1er Mars 1919, où éclatent à SEOUL et dans toute la Corée des émeutes pour réclamer l'indépendance de la Corée. Et cela a d'importantes répercussions sur l'évolution de la mentalité des Coréens du Japon. Le deuxième fait, ce sont les massacres de centaines de Coréens tenus responsables en 1923 du grand tremblement de terre qui eut lieu dans la région de Tōkyō.

Pour résumer cette période difficile, qui s'arrête avec la défaite du Japon en 1945, l'unique espoir des Coréens, qu'ils fussent au Japon, en Corée ou ailleurs, c'était de voir un jour leur pays libéré. Tous les mouvements, toutes les associations coréennes à caractère patriotique avant et pendant la guerre étaient tendus vers ce but.

Cette période s'arrête donc le 15 Août 1945, avec la reddition de l'Empire Japonais. A cette époque, les Coréens qui habitent le Japon sont environ 2 millions. La majorité d'entre eux retourne en Corée dans les mois qui suivent la libération de leur patrie. Mais deux ans plus tard, pour d'obscures raisons stratégiques liées à la guerre froide naissante, le SCAP (le commandement suprême des forces alliées au Japon) arrête net le départ des Coréens vers leur pays. Et c'est du sort de ces Coréens restés malgré eux au Japon dont il va être maintenant question.



Dans une école de la CHONG-RYEUN (la Ligue Générale des Coréens du Japon) à Ōsaka, le crucifix des écoles religieuses est remplacé par le leader de Corée du Nord, KIM IL SUNG.

Ils atteignent alors le chiffre de 600.000 et subissent dès lors les fluctuations de la politique internationale, en tant que citoyens coréens, dans le contexte de la guerre froide aggravée par la guerre de Corée. Les répercussions de la guerre froide s'étendaient aux organisations propres aux Coréens du Japon, puisqu'en 1947, naît le "Mindan", Association de Coréens du Japon dont la tâche prioritaire (d'après l'un des responsables actuels de la section d'Ōsaka) est la lutte contre sa rivale directe, la Ligue Générale des Coréens du Japon qui, elle, est soutenue par la Corée du Nord, et représente une force et une organisation beaucoup plus considérable.

Le "Mindan" tente de défendre les droits des Coréens du Japon qui ont choisi la nationalité de la Corée du Sud, et de ce fait, représente un interlocuteur de choix pour le gouvernement japonais qui collabore au redressement économique de cette partie de la Corée. Mais les discriminations à caractère administratif et social dont souffrent au Japon les Coréens en général obligent le "Mindan" à se montrer surtout soucieux de la défense des intérêts des Coréens du Japon, malgré sa nature de courroie de transmission docile du gouvernement sud-coréen au Japon, surtout après le coup d'état du 16 Mai 1961, qui porta

au pouvoir une junte militaire avec à sa tête PARK-CHUNG-HI (朴正熙), cette junte se proposant de renforcer l'unité nationale face au danger communiste. Le très récent coup d'état du général CHON remet en cause les relations relativement sereines qui prévalaient jusque là entre la Corée du Sud et le Japon, ce qui laisse prévoir des répercussions néfastes et des tensions au sein du "Mindan".

Quant à l'autre association qui défend au Japon les intérêts des Coréens du Japon, c'est la Ligue Générale des Coréens du Japon (Chong-Ryung) créée en 1955, à partir d'organisations antérieures dissoutes. Cette association est soutenue financièrement par la Corée du Nord dont l'idéologie officielle pèse lourdement sur l'organisation toute entière. Mais l'aspect idéologique de la concurrence entre les deux associations semble masqué par le fait que l'une est ressentie par les Coréens du Japon comme plus authentiquement patriote, parce que moins proche du gouvernement japonais. Mais c'est surtout dans le domaine de l'éducation que cela se manifeste, et voici pourquoi.

Avant la guerre, qu'ils soient au Japon ou en Corée, les Coréens n'avaient légalement d'existence qu'en tant que citoyens japonais, membres de l'Empire du Soleil Levant. Et quand l'on dit membres, cela signifie que les autorités japonaises avaient interdit aux Coréens tout ce qui faisait la personnalité spécifique de ce peuple : la langue coréenne était interdite, les livres coréens proscrits, l'enseignement en coréen prohibé, porter des noms coréens était illégal, et cette répression culturelle était bien sûr accompagnée d'un pillage systématique de la Corée au niveau économique.

Par conséquent, apprendre le coréen aux enfants, leur enseigner leur histoire, leur géographie, parler et écrire cette langue était en Corée comme au Japon un acte de résistance pour les patriotes coréens. Une fois la paix revenue, si les Coréens purent rétablir dans leur propre pays leur culture, pour les Coréens du Japon redevenus citoyens coréens, donc avec un statut d'étrangers au Japon, apprendre le coréen à leurs enfants et leur faire connaître ce pays procédait d'un réflexe d'auto-défense culturelle contre un environnement parfois hostile. C'était une manière de se rapprocher sentimentalement de la mère-patrie, c'était aussi un investissement à long terme pour le jour où il serait possible de retourner en Corée. Concrètement, ce sentiment patriotique et ce réflexe de continuité culturelle se traduisent pour les deux organisations rivales par deux systèmes d'éducation très différents dans leur conception. Car la Colonie Coréenne du Japon a depuis la guerre créé des écoles coréennes où leurs enfants peuvent recevoir une éducation de Coréen.

Un système d'écoles coréennes a été mis en place par le Mindan ; ce système a des équivalences avec le système d'éducation japonais, et les diplômés délivrés par ces établissements permettent de trouver un emploi au Japon. Ces écoles coréennes où l'enseignement se fait en japonais, avec enseignement du coréen comme première langue vivante, sont en fait un puissant facteur d'intégration dans la société japonaise.

Le système scolaire mis au point par la Ligue Générale des Coréens du Japon est en fait un système très complet d'enseignement de la Maternelle à l'Université, mais à la différence des écoles du Mindan, tout se fait en coréen. Ce système fonctionne en autarcie totale au Japon, et les diplômés délivrés par ces établissements n'ont aucune valeur au Japon. Ils ne sont reconnus que par la Corée du Nord. Une majorité de Coréens du Japon adhère à la Ligue Générale, et 40 % d'entre eux amènent leurs enfants dans ses écoles, car l'enseignement y est d'abord le garant d'une éducation véritablement et authentiquement coréenne.



Une classe de "pionniers" dans une école de la CHONG-RYEUN à Osaka.

Cette coupure entretenue par la situation internationale, qui maintient une grande cohésion culturelle dans la minorité coréenne du Japon, s'explique par le fait que les Coréens du Japon, redevenus citoyens coréens après la guerre, durent choisir entre l'appartenance à la citoyenneté du Nord ou du Sud. Le gouvernement japonais reconnut volontiers les Coréens ayant opté pour la nationalité de la Corée du Sud, mais ceux qui avaient choisi le Nord, et qui constituaient la majorité de la Colonie Coréenne du Japon, n'étaient pas reconnus par le gouvernement japonais, qui ne leur accordait que le vague statut de "ressortissant tiers", puisque Tokyo ne reconnaît pas le régime communiste de Pyongyang. Il faut remarquer que beaucoup de Coréens du Japon ont opté pour la nationalité du Nord à cause de la lutte héroïque engagée par les communistes coréens contre l'occupant japonais pendant la guerre.

En tout état de cause, avec ses 153 établissements scolaires répandus dans tout le Japon, avec ses caisses de crédits, son journal édité en coréen "Choson Sinbo" (朝鮮新報), ses librairies et ses troupes artistiques,

la Ligue Générale des Coréens du Japon cimente fortement pour les plus jeunes une cohésion qui pour les plus anciens est liée à l'histoire de la lutte contre l'impérialisme japonais.

Pour les plus jeunes, et les tout jeunes enfants, la prise de conscience d'appartenir à un peuple distinct du peuple japonais se fait tout naturellement à l'école, plus qu'à la maison. En voici deux exemples, extraits d'un recueil de témoignages sur les écoles coréennes de Kurusu Yoshio ("L'école aux robes blanches") (pages 66 et suivantes).

"Une petite fille de deuxième année de l'école élémentaire fréquentant une école coréenne de l'Est d'Osaka se demandait pourquoi sa propre mère avait épousé un Japonais, et elle trouvait cela étrange. Un jour, elle s'en ouvrit à sa mère. Et celle-ci manifesta sa surprise :

— Mais ton père n'est pas japonais.

La petite écolière pensa que sa mère lui avait menti. Pourquoi l'avait-elle fait ? Dans quel but ? Il était évident que Papa ne comprenait pas un mot de coréen, et il ne savait pas le lire.

Alors, ses parents lui expliquèrent. Quand son père était petit, on l'avait envoyé à l'école japonaise, parce qu'il n'y avait pas d'école coréenne. Et s'il avait la possibilité d'apprendre à lire un système d'écriture étranger, il n'avait pas celle d'apprendre sa propre langue. A partir de ce jour là, la petite écolière enseigna la langue et l'écriture coréenne à ses parents.

— Au début, je leur apprenais comment articuler. Et comme mon père, chaque soir, travaillait d'arrache-pied, il fut bientôt capable de lire le journal. Et moi, depuis, je suis au comble de la joie".

Toute la conscience d'appartenir à un peuple engendrée par l'apprentissage de la langue est contenue dans le récit de cette écolière du cours élémentaire.

Voici un autre témoignage, extrait du journal d'une élève d'un lycée supérieur.

(...) — "Jusqu'ici, lorsqu'on évoquait le mot "coréen", c'était pour moi quelque chose de repoussant. Depuis l'école primaire, j'avais les oreilles rebattues avec ces histoires. Chaque fois qu'on parlait de "Coréen" devant moi, j'avais peine à retenir mes sanglots, et de retour à la maison, je me disais : "serais-je donc Coréenne ?" et cela me troublait au point que je pleurais.

"Au fur et à mesure que je gravissais les échelons de l'école secondaire japonaise, puis le lycée supérieur, lorsque j'étais au cours d'histoire et que je voyais écrit le mot "Corée", ou que j'entendais ce nom, le sang me montait au visage, et je devenais toute rouge. Heureusement, personne ne savait que j'étais Coréenne."

"Et un jour, pendant les vacances, un ami s'est mis à me raconter ceci :

— A côté de chez moi, il y a des Coréens. Du matin jusqu'au soir, ils n'arrêtent pas de se disputer. Je me demande bien ce qu'ils peuvent manger. Des boyaux de cochon ou de boeuf, sans doute. Ah, ces Coréens, de vrais sauvages ! Ils mangent des trucs qui ne m'inspirent pas confiance !

Sans m'en rendre compte, moi aussi, avec les autres, j'acquiesçais de la tête. Et si mes camarades s'apercevaient que moi aussi, j'étais de ces Coréens bêtes et sauvages qui habitent le Japon ? Si un jour j'étais invitée chez mes camarades de classe, je serais obligée de les emmener à mon tour chez moi. Et alors, bien sûr, ils s'apercevraient que je suis Coréenne.

Et le jour où mes camarades d'école m'invitèrent chez eux, je refusai d'y aller."



Toutes les enseignantes de cette école portent le costume national coréen, et cela en plein Japon.

Pourtant, cette jeune fille rencontra deux compatriotes de son âge qui lui proposèrent d'apprendre l'Histoire de la Corée et la langue coréenne. Et cette proposition déclencha en elle une prise de conscience de sa propre stupidité, qui lui fit honte.

Mais comment les Japonais eux, considèrent ces Coréens qui résident au Japon, et font les métiers les moins reluisants ? Voici ce qu'en pense l'auteur d'un article extrait des "Temps Modernes" publié au printemps 1970 (l'auteur se nomme Takashi HATADA).

"En premier lieu, les Japonais ne considèrent pas les Coréens comme un peuple indépendant et respectable. Dans leur esprit, l'histoire, les richesses culturelles, les mœurs et la langue, tout ce qui est particulier aux Coréens ne mérite pas un respect sincère."

"En second lieu, il y a chez les Japonais une absence totale de culpabilité et de responsabilité en ce qui concerne l'exploitation coloniale de la Corée. La domination de la Corée, estiment les Japonais, visait essentiellement à l'aider à relever son statut au niveau de celui du Japon, qui était déjà l'une des premières puissances du monde. C'était donc les Coréens qui étaient les premiers bénéficiaires de l'administration japonaise."

"En troisième lieu, les Japonais éprouvent un sentiment de supériorité ou de mépris vis à vis des Coréens. Il ne faut donc pas se leurrer, malgré un nombre croissant de Japonais qui réalisent que les Coréens sont un peuple respectable ayant sa dignité, une histoire glorieuse et des richesses culturelles originales, les préjugés sont encore profondément enracinés dans la conscience japonaise ; la lutte contre la discrimination n'a pas réussi à les évacuer réellement et le sort des Coréens vivant au Japon reste peu enviable."

En conclusion, on peut dire qu'aujourd'hui, le sort de la Communauté Coréenne du Japon quant à son statut, ses relations avec les autorités japonaises et son éventuel épanouissement reste lié aux fluctuations des relations entre le Japon et la Corée du Sud et la Corée du Nord, ces relations étant elles-mêmes sujettes aux pressions exercées par Washington ou Moscou.

Malgré ces aléas, l'histoire de cette communauté reste un exceptionnel exemple de résistance culturelle. Elle puise sa vitalité dans la farouche volonté d'exister en tant que peuple qui est un élément constant à travers les siècles de l'odyssée de ce vaillant petit peuple en butte aux menaces incessantes de ses deux puissants voisins, la Chine et le Japon.

C'est un poème dédié par le grand poète japonais TSUBOI SHIGEHARU au peuple coréen qui nous rappelle désormais l'étrange ressemblance dans la destinée de ces peuples qui furent pendant parfois plusieurs siècles rayés de la carte du monde, et qui subsistent pourtant, impavides et tenaces.



国をうばわれ  
 ことをうばわれ  
 最後といのちまでうばわれた  
 朝鮮の犠牲者ト  
 僕はその数をかえること  
 は出来ぬ。

"Confisqué votre pays  
confisquée votre langue  
et confisquée jusqu'à votre vie  
étrangers dans votre propre pays

Hommes sacrifiés  
Hommes de Corée  
je ne puis quant à moi  
vous dénombrer tous ..."

BIBLIOGRAPHIE sommaire en anglais et français

- "The Korean Minority in Japan" ; Richard H. Mitchell, Los Angeles 1967
- "The Japanese seizure of Korea 1868-1910" ; Hilary Conroy Pennsylvania 1974
- "KIM IL SUNG" BIOGRAPHY (I,II,III) ; BAIK BONG, Tokyo 1970
- "The Tragedy of Korea" ; F.A. Mac KENZIE, SEOUL 1969
- "Dictionnaire Historique du Japon" Fascicule III : Lettre C ; Maison Franco-Japonaise, Tokyo 1975
- "Histoire de Corée" LI OGG. Que sais-je ? Paris 1969
- "Le Japon" ; Jean Le Quillier, Paris 1966.

Alain KERVERN

BRO-IWERZHON/EIRE/IRLANDE

On trouvera ci-après le texte des motions envoyées par notre mouvement au sujet des prisonniers politiques irlandais. Nous avons cru bon de joindre le texte original de chaque motion...



Loktudi 5/9/1981

LETTRE D'AR FALZ A GARETH FITZGERALD  
PREMIER MINISTRE D'IRLANDE DU SUD

D'an Taoiseach  
Gearóid MAC GEARAILT  
DÁIL ÉIREANN  
Sráid Chill Dara  
BAILE ÁTHA CLIATH 2

Monsieur le Taoiseach,

Nous, mouvement AR FALZ (s'occupant de la promotion de la culture bretonne), aimerions attirer votre attention sur la situation déplorable faite aux prisonniers politiques irlandais, en particulier dans les "H-Blocks", comme on les nomme.

Aussi nous demandons-nous, ainsi qu'à votre gouvernement, de faire pression sur le gouvernement anglais - de toutes les façons possibles - afin qu'il accorde aux prisonniers les droits que ceux-ci réclament, en particulier le statut politique qu'ils demandent depuis de longues années déjà.

Nous vous demandons également de soutenir la revendication des prisonniers en ce qui concerne leur droit à parler irlandais et à organiser des cours dans cette langue.

Le refus de Mrs. Thatcher de reconnaître ces droits est une insulte à la culture irlandaise et à la dignité de l'homme.

Nous sommes des bretons et des socialistes qui luttent pour la justice, l'égalité et la compréhension entre les peuples - nous ne pouvons, de ce fait, nous abstenir d'exprimer combien la situation du peuple d'Irlande du Nord nous préoccupe, tant qu'il se trouvera sous domination étrangère.

Is mise le meas  
P. KOMBOD  
Rúnaí Ginearálta

A Thaoisigh,

Ba mhaith linn-ne, gluaiseacht AR FALZ (le haghaidh dul chun cinn cultúrtha na Briotáinise) do áird a tharraingt ar an drochbhaíl atá á chur ar na príosúnaigh polaitiúla Éireannacha, go háirithe ins na "H-Blockanna", mar a tugtar orthu. Tá an drochbhaíl seo éagóireach agus náireach.

Mar sin, iarramaid ort-sa agus ar do rialtas brú a chur ar rialtas Shasana - ar gach uile bhealach is gá - chun go dtabharfadh siad na cearta atá na príosúnaigh ag éileamh - go dtabharfadh siad dóibh iad, go háirithe an stádas polaitiúil atá siad ag iarraidh le blianta fada anois.

Iarramaid ort freisin tacaíocht a thabhairt do éileamh na bpríosúnach cead a bheith acu Gaeilge a labhairt agus ranganna Gaeilge a eagrú.

Is masla do chultúr na hÉireann agus do dháin an Duine atá i ndáilú Mrs Thatcher na cearta seo a aithint.

Is Briotáinigh agus sóisialaigh muidne, atá ag troid ar son tuilleadh cirt, cothrom na Féinne agus tuiscint idir náisiúin; ní féidir linn, mar sin, gan ár mhuairt faoi phobal Thuiscart Éireann a chur in iúl, phobal fada agus a bheith siad faoi rial eacstrannach.

REPONSE DE GARETH FITZGERALD A AR FALZ

Cher Monsieur,

Le Taoiseach, le Dr. Gareth Fitzgerald, m'a chargé de vous faire savoir qu'il a bien reçu votre lettre du 5 septembre - quoique celle-ci ne soit parvenue à nos services que le 12 de ce mois - lettre concernant la situation des prisonniers au Nord de l'Irlande et en particulier dans les H-Blocks.

Comme le sait votre mouvement, la grève de la faim au camp de Long Kesh est terminée depuis le 4 octobre passé et les détenus sont en discussion avec les autorités du nord du pays au sujet des conditions qui seront à l'avenir en vigueur dans les prisons.

A chara,

D'iarr an Taoiseach, an Dr. Gearóid Mac Gearailt, orm adháil go bhfuarthas an litir den 5ú Meán Fómhair uait - cé nár shroich an litir an Oifig seo go dtí an 12ú lá den mhí seo - faoi staid na bpríosúnaigh i dTuiscart na hÉireann agus go háirithe ins na H-Blockanna.

Mar is eol dod' ghluaiseacht cheana féin, tá an stailc ocras i gCampa na Cise fada críochnaithe ón 4ú Deireadh Fómhair seo chaite agus tá na príosúnaigh ag caint leis na h-údarásí i dTuiscart na tíre ó thaobh na coinníollacha a bheidh i bhFeidhna ins na príosúin don todhach.

Mise le meas

P. O Muirí

LETTRE D'AR FALZ A MRS THATCHER  
PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

Mrs Prime Minister,

We, the Breton progressive cultural movement AR FALZ protest energetically against the conditions of detention the Irish political prisoners are suffering, especially in the so-called "H-BLOCKS".

These conditions are quite unfair - and shameful to the British people.

We therefore ask you and your government to grant the Irish prisoners the political status they have been demanding for many years now. We also demand that the prisoners be given the opportunity of using Irish between themselves and organizing Irish classes.

As Bretons and socialists, struggling for more justice, equality and understanding between peoples, we cannot help expressing our deep concern for the population of Northern Ireland as long as they remain under foreign rule.

The Secretary General  
Paoilg KOMBOD

(est-il nécessaire de préciser qu'aucune réponse de Mrs. THATCHER ne nous est parvenue à ce jour ? ... Nous avons par contre reçu un accusé de réception du "TIMES"...) )

## RECENSEMENT

Depuis longtemps il est question de donner à la langue bretonne sa place dans la vie publique. La victoire de la gauche est un progrès, mais notre langue ne profitera du changement que si nous sommes assez nombreux à agir en ce sens.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé la campagne de re-bretonnisation des panneaux routiers. Ce n'est pas suffisant, pour donner au breton sa place dans l'administration, il faudra mener bien d'autres campagnes, pendant longtemps encore.

Nous devons commencer par des actions symboliques. Existe-t-il meilleur symbole des relations entre l'Etat et le citoyen que le "recensement général de la population" ? Le citoyen y est considéré en tant que machine à produire, et non en tant qu'individu à part entière. En effet, ce recensement ne sert qu'à enquêter sur des problèmes financiers, économiques et administratifs, mais il ne tient aucun compte, ni de la langue, ni de la culture des personnes auxquelles il s'intéresse. Une façon de faire valoir le "droit à la différence" serait de demander quelle langue parle le citoyen. La mise en place de formulaires bilingues ouvrirait la voie au breton dans l'administration, dans la vie publique. Mais l'INSEE se refuse à nous accorder ces droits.

C'est pourquoi Skol An Emsav vous demande de refuser de répondre. Rester sans réagir c'est accepter la disparition de la langue bretonne.

La lutte que l'on vous propose est l'affaire de tous, c'est seulement ainsi qu'elle aboutira.

Pour en savoir plus, si vous êtes de ceux qui n'acceptent pas de laisser mourir la langue bretonne et qui désirent le montrer, demandez le "dossier recensement" en écrivant à :

SKOL AN EMSAV

"Niveridigezh"

8, straed Hoche

35000 ROAZON

L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

EN LOIRE ATLANTIQUE

UNE ENQUETE D'AR FALZ - NANTES

Février 1982

La loi Deixonne de 1951, la circulaire ministérielle du 17.02.1969, la circulaire du 07.09.1971, la circulaire du 29.03.1976, la Charte Culturelle de Bretagne autorisent le jeune Breton à recevoir une information, une initiation et parfois un enseignement de sa langue. Ces textes officiels sont une victoire pour les militants de la langue bretonne. Une victoire ... après l'interdiction faite aux élèves bretonnants de parler leur langue. Faudra-t-il parler une fois de plus de ce "symbole" que les enfants s'accrochaient au cou quand ils se surprenaient à parler breton ? Une victoire par rapport au passé, mais par rapport au présent ? C'est un programme d'urgence, des mesures et une volonté politique réelle.

Malgré tout, ces lois ne sont même pas appliquées.

#### LES DROITS QUE DONNENT CES LOIS

##### Classes pré-élémentaires et élémentaires

L'enseignement peut être dispensé si tel est le désir des parents: son organisation relève des responsabilités volontairement assumées par les enseignants concernés.

##### Collèges et Lycées

Harmonisant les dispositions prises depuis 1951, la Charte Culturelle -précisée par les instructions rectorales de Mars 1950- a profondément amélioré les possibilités de cet enseignement, tout en continuant d'ignorer les Lycées d'Enseignement Professionnel.

Désormais, deux possibilités existent pour l'apprentissage de la langue bretonne :

- La filière de l'enseignement facultatif, c'est-à-dire en plus des matières imposées, sur la base hebdomadaire maximale de :
  - . 2 heures, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> incluse (Collèges)
  - . 3 heures, de la Seconde à la Terminale incluse (Lycées) ;

- La filière "Option Langue Vivante II", suivant les horaires s'appliquant à cette option, soit trois heures hebdomadaires, de la Quatrième à la Terminale.

#### Et la Loire Atlantique ?

La Loire Atlantique fait partie de l'Académie de Nantes, c'est-à-dire la région administrative des Pays de Loire. En raison de l'appartenance historique du département à la Bretagne, la Charte Culturelle s'y applique, mais il y a fallu un vote (unanime) du Conseil Général (8 Novembre 1977).

L'enseignement de la langue bretonne se justifie par la partie bretonnante au XIX<sup>e</sup> siècle du département (la Presqu'île Guérandaise), par le nombre important de Bas-Bretons qui y vivent, enfin en tant qu'élément de la culture (la toponymie par exemple).

#### L'ENQUETE FAITE PAR AR FALZ SUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON EN LOIRE ATLANTIQUE

AR FALZ est une organisation qui regroupe des instituteurs et des professeurs militant pour la culture et la langue bretonnes. En plus de l'organisation qui a son siège à Morlaix et de son département d'édition pédagogique (manuels, disques, revue Skol Vreizh), AR FALZ est structurée au niveau de villes ou départements.

Après des constatations relativement pessimistes sur l'application des textes, après une rencontre au Rectorat de Nantes, la section de Nantes

a pensé faire sérieusement le point sur l'enseignement du breton en Loire Atlantique.

Pour cela, un questionnaire a été envoyé aux enseignants de breton que nous connaissions. Nous pensons avoir touché tous les maîtres de l'Enseignement Public. Nous n'avons touché qu'un seul enseignant du Privé, mais il est possible que la langue bretonne soit enseignée dans d'autres établissements sous contrat.

Ce questionnaire posait à la fois le problème des motivations des méthodes employées ... mais aussi des conditions matérielles et de l'application des textes.

#### L'enseignement du breton pour l'année 1981-1982 en Loire Atlantique.

L'enseignement du breton dans les établissements scolaires est une réalité qui n'est pas à négliger.

172 élèves du second cycle étudient le breton pour l'épreuve facultative au Baccalauréat.

A ces élèves il faut ajouter :

- une trentaine d'élèves du premier cycle (6è-3è) dans deux collèges de Nantes,
- et 34 élèves de Maternelle (5-6 ans) à Orvault.

A l'Université de Nantes, une quarantaine d'étudiants suivent les cours de langue bretonne.

A ces cours dispensés dans le cadre de l'Education Nationale, il faut ajouter :

- l'Ecole Diwan, maternelle en langue bretonne avec une douzaine d'enfants (3, rue Harrouys, 44000 Nantes) ;
- les cours municipaux ou cours du soir avec trois niveaux organisés par la Mairie de Nantes et assurés par AR FALZ ;
- les cours donnés dans le cadre de Cercles Celtiques ou Maisons des Jeunes (CNCC, Nantes, Saint-Nazaire).

L'enseignement du breton est une réalité. Cette étude ne veut pas la négliger mais la compléter en montrant les limites et en particulier les limites administratives imposées à la démarche de ceux qui veulent enseigner ou apprendre la langue.

#### Une réalité pas bien rose ...

Si les chiffres montrent la réalité de la demande, ils cachent aussi les difficultés, les impossibilités, les abandons en cours de route ...

Sur 16 lycées publics de Loire Atlantique, 5 seulement assurent des cours de breton. Il y a quelques années, la totalité des établissements de second cycle assuraient les cours.

Un seul établissement privé assure ces cours, à notre connaissance. Dans les lycées où les cours ont continué, la demande est maintenue.

Deux établissements seulement pour les classes maternelles et le premier cycle, rien dans le primaire, absence de l'option "Langue Vivante II" ...

Il faut ajouter à cela, l'abandon en cours d'année qui se chiffre, selon l'enquête, entre 25 % et 50 %.

Il est très difficile de faire une estimation des connaissances acquises par les candidats au Baccalauréat. Certains ont étudié quelques leçons d'un manuel de débutants, d'autres le parlent correctement. Certains mêmes, devenant surveillants l'année suivant le Baccalauréat, assureront des cours à leur tour.

L'enseignement du breton en Loire Atlantique apparaît comme une vaste pagaille dans laquelle il faut bien du courage, de l'énergie et de la passion pour s'en tirer.

#### Des vœux jamais réalisés, des "possibilités jamais possibles"

Au début de l'année scolaire, l'ensemble des élèves des cinq départements bretons a reçu un dépliant financé par l'Etablissement Public de Bretagne et imprimé par le C.R.D.P. de Rennes. Dans un préambule bilingue sont exposés les buts de celui-ci :

Moian zo da zeskin brezhoneg er skol ivez

On peut apprendre le breton à l'école

"La Bretagne est un vieux pays et en même temps, une terre pleine de jeunesse et d'esprit d'entreprise, dont le réveil est un sujet d'étonnement à l'échelle de l'Europe. Mais qu'est-ce que la Bretagne ? ... c'est (...) une sensibilité, une façon d'être au monde qui se révèle le plus profondément à travers une langue, le breton.

(...) aussi la Charte Culturelle a-t-elle prévu de proposer aux jeunes Bretons la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur langue pendant toute leur scolarité de la Maternelle au Baccalauréat. Et il est apparu au Conseil Régional qu'il avait le devoir d'en informer tous les parents dans l'ensemble de la Bretagne".

La possibilité existe dans les textes, à condition qu'il n'y ait pas d'impossibilités contradictoires. Un cours de breton peut être ouvert à la demande. Dans la majorité des cas, le cours n'existe pas à la rentrée.

#### Les besoins

Au départ, il y a toujours un acte volontariste : trouver un minimum de douze élèves pour ouvrir un cours. Toutes les formes d'enquêtes peuvent se trouver.

- une affiche demandée aux élèves de s'inscrire ;
- les parents d'élèves font l'enquête ;
- des élèves, des professeurs vont voir tous ceux qui sont intéressés,
- parfois enfin, cela est prévu dans les papiers d'inscription.

Dans cette première phase, l'administration est généralement passive. Dans un cas précis, elle est dissuasive : le breton fait concurrence à des matières dites, elles aussi, facultatives comme le dessin, la musique, mais dont l'organisation est obligatoire.

Nous ne jouons pas la carte du breton contre le dessin et la musique. Il nous paraît aussi scandaleux de reléguer ces matières au rang de matières secondaires que de les jouer contre l'enseignement de notre langue.

En jouant la carte de l'utilité, on évacue le problème de la personnalité de l'élève et en particulier celui de sa personnalité culturelle. Et pourtant s'il y a volonté politique, on trouvera toujours une utilité au latin !

#### Trouver un professeur ?

La licence de breton a été créée en Septembre 1981, à la hâte, mais il n'y a toujours pas de C.A.P.E.S. Les enseignants sont donc toujours des professeurs d'autres matières assurant des cours de breton.

Parmi les professeurs enseignant ou ayant enseigné le breton en Loire Atlantique, on trouve des enseignants de français, de secrétariat, de sciences naturelles, d'allemand, d'anglais, deux professeurs de mathématiques, un conseiller, des maîtres d'internat, des agents de laboratoire.

Pour la plupart, ce sont des bretonnants de naissance. Ils doivent faire un effort pour lire, écrire, démonter les mécanismes d'une langue qu'ils maîtrisent au niveau oral, mais dont ils ont été privés de l'enseignement.

Dans la plupart des cas, ce ne sont pas des professeurs de langues.

Si le besoin a été démontré, l'administration fait souvent un effort pour trouver un enseignant. Cette recherche se fait souvent par connaissance, ou ... en téléphonant à AR FALZ. Il n'est pas toujours possible de trouver l'enseignant sur place et souvent les candidats sont découragés par les conditions proposées.

"Les heures d'enseignement du breton dans l'ensemble du second degré seront intégrées normalement au service des professeurs volontaires, dans le cadre des horaires en vigueur". C'est ce que dit la Charte Culturelle de Bretagne. Dans les faits, un seul enseignant donne des cours de breton dans le cadre de son horaire normal.

Mais le principal problème reste l'horaire proposé.

#### Entre la Poire et le Fromage

Les cours de breton ont tous lieu entre 13 h et 14 h, ou après 17h dans le second cycle.

Au C.E.S. de la Ferrière, le cours a lieu de 14 h à 15 h, mais il regroupe deux niveaux.

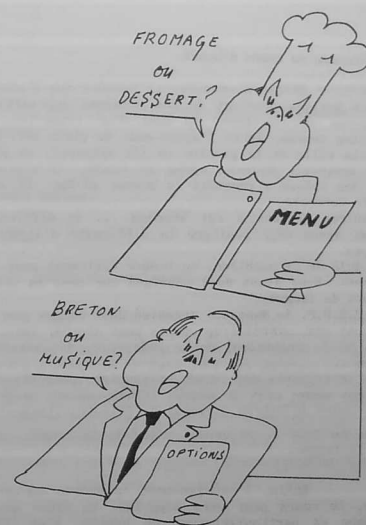
L'horaire des élèves français est important par rapport à celui des élèves des autres pays européens. La langue bretonne apparaît comme une surcharge à un moment où le corps de l'adolescent a besoin de repos, en particulier dans les lycées d'enseignement technique.

Le problème de nourriture apparaît essentiel : l'externe est souvent exclu de la possibilité de venir au cours, ou il se prive de nourriture. C'est aussi le cas de certains enseignants qui traversent Nantes pour aller donner leur cours dans un autre établissement scolaire.

Au niveau pédagogique, les élèves sont en pleine digestion, ce qui les rend moins réceptifs.

De même les cours après cinq heures se trouvent perturbés par la fatigue, les problèmes d'autobus ... L'enseignant raccompagne parfois l'élève à la maison.

Qui s'étonnera d'entendre dire que le breton est une langue difficile ?



#### LE BRETON UNE LANGUE

DU COEUR  
qui  
parle  
aux  
tripeç



#### L'abandon en cours d'année

De notre enquête, il ressort que l'abandon d'élèves motivés et souvent très motivés provient de ces horaires impossibles. Dans un lycée nantais, des lycéens ont abandonné au bout d'un trimestre. Ils devaient revenir au lycée à cinq heures, après l'après-midi de plein air. Le lycée se trouve à l'extérieur de la ville et la piscine où ils allaient, en plein centre-ville. A cinq heures et demie/six heures, après le cours, il n'y avait plus d'autobus. Pourtant, un des élèves a présenté le breton au Bac. Il avait travaillé seul. Il eut une note correcte.

D'autres raisons à cet abandon ... la difficulté de la langue est invoquée. Nous avons déjà souligné la difficulté d'apprendre quoi que ce soit après le repas.

Au delà de ce problème, se trouve également posé celui de la formation des enseignants. Nous avons déjà souligné que pour la plupart ce n'était pas des professeurs de langues.

Le C.R.D.P. de Nantes a organisé deux stages pour les enseignants de trois jours. Ils se sont avérés trop courts pour aborder aussi bien les problèmes de l'écriture, de la grammaire, de la pédagogie, des aspects de la culture, de la littérature ...

Les enseignants ont, pour la plupart, complété leurs connaissances par d'autres stages comme ceux de Rennes (Crash-course) ou de Skol Vreizh. Certains ont suivi les cours du Centre National de Télé-Enseignement.

Mais au delà de la connaissance de la langue, il reste un problème de pédagogie de la langue.

Enfin, l'enseignement du breton manque de suivi. D'une année sur l'autre, le cours peut être supprimé. Un élève qui commence l'apprentissage d'une langue et particulièrement du breton, veut aller jusqu'au bout. Il considère souvent que c'est se ré-approprier quelque chose qu'on lui a pris. Or la perspective est souvent de six mois. Un principal n'ouvre les cours qu'en Novembre. Avant, il n'a pas l'autorisation du Rectorat ...

#### UNE ENQUETE EST-ELLE POSSIBLE ?

La principale conclusion que nous pouvons tirer est qu'il est actuellement impossible de faire une étude sérieuse sur l'enseignement du breton en Loire Atlantique.

- L'absence d'information
- les conditions de l'enseignement
- les horaires
- l'absence de formation des enseignants

n'ont fait que décourager élèves et enseignants.

#### Des propositions

Dans une école maternelle de Nantes, l'initiation à la langue bretonne a lieu. Un questionnaire a été envoyé en Juin 1981 aux parents. Les résultats sont éloquentes (sur 29 questionnaires rapportés).

Comment se manifeste l'intérêt de votre enfant pour le breton ?

En parle-t-il à la maison ? OUI : 26 ; NON : 3.

Essaie-t-il de vous apprendre des mots bretons, d'en apprendre à ses frères et sœurs ? OUI : 23 ; NON : 6.

Vous chante-t-il des chants en breton ?

OUI : 21 ; NON : 8.

Souhaiteriez-vous qu'il poursuive l'étude du breton à l'école primaire ?

OUI : 18 ; OUI éventuellement : 5 ; NON : 6.

Lorsque l'information est faite, lorsque l'enseignement est bien assuré, les résultats suivent.

Afin d'établir ces conditions normales partout, nous demandons que dès la rentrée 1982-1983, une première étape soit franchie :

- Les horaires de breton doivent être intégrés à l'horaire normal dans les prévisions de la rentrée ;
- Une filière "Langue Bretonne" doit être prévue permettant à des élèves commençant le breton en deuxième langue en 4ème de continuer en second cycle ;
- Pour la première année, la licence de breton a été ouverte. Il y aura donc en Juin 1982 des licenciés de breton. Pour la plupart, ils sont à la recherche d'un emploi. Nous demandons que 14 postes d'enseignants itinérants soient créés :

7 dans le primaire : (dont 2 spécialement pour les maternelles). Nous demandons également que l'enseignement du breton soit assuré dans les Ecoles Normales de Savenay et de Nantes et qu'on y applique les dispositions de la Charte Culturelle sur l'enseignement obligatoire de la civilisation bretonne.

5 dans les collèges : le premier trimestre pourrait être consacré à l'information des élèves, comme cela se fait pour le latin et le grec.

2 dans les lycées : (Nantes et Saint-Nazaire).

LA RECONNAISSANCE DES LANGUES REGIONALES PASSE PAR UNE VOLONTÉ POLITIQUE.

Il faut qu'au delà des textes, il y ait la volonté de les appliquer. Pour le stade de Football de Nantes, l'argent a été trouvé. Pour la langue bretonne, la balle est maintenant dans le camp des dirigeants, les amateurs ont déjà beaucoup donné !

\*\*\*\*\*

